BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4288 du Vendredi 27 Juin 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FOOTBALL

L'hibernation, un danger pour la survie des clubs?

Face à l'incertitude, les clubs ne cessent de perdre des joueurs (P.15)

VIE DES PARTIS

Adam Boussou-Diambou

L'UPADS se prépare au congrès

(P.3)

GABON

Oligui Nguema va lancer sa formation politique

(P.7)

LUTTE CONTRE LA DREPANOCYTOSE

Deux décennies d'engagement et de progrès *(P.13)*

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Les paroisses Saint Joseph de Tout-pour-le-Peuple et Saint-Augustin de la Tsiemé envahies par le sable et l'eau

Voici le spectacle à Saint-Joseph. Et la grotte mariale de Saint Augustin de la Tsiémé envahie par l'eau (P.9)

EDITORIAL

Ntumi veut qu'on vote Ntumi

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la Société **ICBS**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000.000 Francs CFA dont le siège social est sis, au 106 de l'avenue Nelson MANDELA, centre-ville, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2023-B13-00051;**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 avril 2025, les associés de ladite société ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 203, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 13 juin 2025, sous le **n°CG-BZV-2025-M-13201** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en chef,
Maître Clément NGATALI

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **PRESF ASSUR,** société anonyme unipersonnelle au capital de 15.000.000 francs Cfa dont le siège social est sis, au n°22 de la rue Bakoukouyas, Poto-Poto, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2023-B13-00031** du 04 Octobre 2023;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 30 mai 2025, l'associée unique a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la radiation.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 16 juin 2025, sous le **n°CG-BZV-01-2025-M-13233** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef,

Maître Clément NGATALI

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

INSERTION LEGALE

Par Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Brazzaville;

DE LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE STELIMAC, SARL

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 16 mai 2025, à la requête de madame ONDONDA Laurencia Grâce, congolaise, célibataire, assistante, domiciliée au n°1777 de la rue Mayombe, Plateau des 15 ans, Brazzaville, dans la procédure l'opposant à la société STELIMAC Sarl et madame ONDONDA née TCHIMBINDA Jeanne, aux fins de désignation d'un administrateur, la décision dont le dispositif est le suivant:

PAR CES MOTIFS:
Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale, en référé et en premier ressort ;
Au principal: renvoyons les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront devant la juridiction compétente;

MAIS DES A PRESENT: vu l'urgence, vu les dispositions des articles 160-1 à 160-3 de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et des articles 207 et 217 du Code de Procédure Civile, Commerciale, administrative et Financière;
Constatons l'existence d'une mésentente grave et persistante entre les associés sur la gestion de la société STELIMAC;

EN CONSEQUENCE: Rejetons l'exception d'irrecevabilité soulevée par la société **STELIMAC**;
Disons que la requête de dame **ONDONDA Laurencia Grâce** est recevable;
Désignons Monsieur **DIALLO MABIKANA**, conseiller fiscal agrée **CEMAC**, en qualité d'administrateur provisoire de la société STELIMAC, pour une durée de six (6) mois à compter de la notification de la présente ordonnance, avec pour mission de faire tous les actes de gestion dans l'intérêt de ladite société et dressé et dressé un rapport à la fin de sa mission

Fixons en outre la rémunération de l'administrateur provisoire ci-dessus désigné à la somme de 1.000.000 francs CFA, à la charge de la société STELIMAC;
Rejetons la demande reconventionnellement formée par dame veuve **ONDONDA née TCHIBINDA Jeanne**,
Ordonnons la publication de la présente décision dans un journal d'annonces légales dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification;
Disons qu'il sera procédé au dépôt de la présente décision au greffe du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
Rappelons que la présente ordonnance est exécutoire par provision sans caution;
Condamnons les parties défendéresses aux dépens.

Pour avis d'insertion légale,
le Greffier en chef

Maître Jean Clément NGATALI

«YVES SERVICES»

Société A Responsabilité Limité Unipersonnelle
Au Capital social: Un million (1 000 000) Frans CFA
Siège social actuel: 16 rue TABA, Zone industrielle de la Foire
Téléphone: Tél.: (+242) 05 533 99 63 - BP.: 982
Pointe-Noire / République du Congo

ANNONCE LEGALE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, de la Société **«O'KING & YVES SERVICES»**, tenue le 2 Août 2022 a décidé dans sa première résolution d'agréer la cession de la totalité des parts soit cinquante (50) parts sociales à l'un des deux associés. En conséquence, Monsieur Yves Fidèle NTSIBA devient le seul et unique associé de la Société **«O'KING & YVES SERVICES»**. Dans sa troisième résolution, elle a décidé de changer la dénomination de ladite Société ancienne **«O'KING & YVES SERVICES»** pour être désormais dénommée **«YVES SERVICES»**. Ses Caractéristiques sont les suivantes:

- **Forme Juridique:** Société A Responsabilité Limité Unipersonnelle,
- **Dénomination: YVES SERVICES,**
- **Capital social:** 1 000 000 FCFA,
- **Siège social actuel:** 16 rue TABA, Zone industrielle de la Foire,
- **Dirigeant:** NTSIBA Yves Fidèle, de nationalité congolaise, né le 4 Février 1978 à Pointe-Noire,
- **Objet:** Commerce des équipements industriels et fournitures diverses - Toutes activités de génie civil, calorifuge et travaux divers - Travaux métallurgiques - Mise à disposition du personnel – Nettoyage et Assainissement - Transports maritimes et côtiers – Location de véhicules,
- **RCCM:** CG-PNR-01-2022-M-01009 / Date: 26/08/2022 / Durée : 99 ans
- **NIU:** M22000000178598E
- **CNSS:** 12026439/55

SELECT PRO

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1.000.000. de francs CFA
Siege social : 128, rue Lamothe, Quartier CCF
Brazzaville/République du Congo
RCCM: CGIBZV/08 B 833

EXTENSION DES ACTIVITES DE L'OBJET SOCIAL, CESSION DES PARTS SOCIALES ET NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes du procès-verbal constatant les résolutions de l'Assemblée générale mixte du 02 juin 2025, enregistré le 6 juin 2025 à Brazzaville, Recette de Bacongo, sous le numéro 2909, **folio 098/007**, l 'Associée Unique de la Société **SELECT PRO**, Société à Responsabilité limitée, précédemment Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, a décidé d'étendre son objet social à l'activité ci-après Transformation du maïs et des tubercules de manioc (manioc, igname, patate douce, tarot) en farine et ses différents dérivés.
L'Associée Unique, Madame **TSOUMOU-GAVOUKA Guili** a décidé de céder de ses parts sociales (ci-après la cédante) à Madame **MONGO Iyomi Pauline Nahawa** (ci-après la cessionnaire).
L'associée Unique a décidé de nommer madame **MONGO Iyomi Pauline Nahawa** en qualité de Gérante de la Société.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 06 Juin 2025, sous le numéro **CG-BZV-0I -2025-D-00675.**

Pour avis,
Les Associées

QUESTIONS ORALES AU GOUVERNEMENT AU SENAT

«Le Congo continue d'entretenir d'excellentes relations avec les États-Unis», affirme Anatole Collinet Makosso

Le 20 juin 2025, le Sénat a tenu une séance de questions orales au Gouvernement conduit par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. Les travaux étaient présidés par Pierre Ngolo, son président. Il a exhorté le Gouvernement à trouver des solutions durables pour mettre un terme à la désolation que vivent les populations chaque fois qu'il y a une forte pluie

Cette séance, plus dynamique que d'habitude, a abordé divers sujets, notamment: les catastrophes causées par la pluie du 14 juin, entraînant des dégâts matériels et humains importants; les pénuries récurrentes de carburant à Brazzaville et Pointe-Noire, provoquant de longues files d'attente et des hausses de tarifs; les conditions de commercialisation du pain, généralement vendu dans des sacs en raphia, sur motos et brouettes; l'interdiction d'entrée sur le territoire américain pour les ressortissants de douze pays africains, dont le Congo; le développement local, qui nécessite un transfert complet de compétences et de ressources; l'organisation simultanée des baccalauréats technique et général.

Le sénateur Gaspard Kaya-Magame a interrogé le Premier ministre sur les mesures à prendre pour redresser l'économie, citant le manque de maîtrise des finances publiques, la corruption et les détournements de fonds, une évasion massive des recettes publiques, l'absence d'efficacité et de rigueur des contrôles budgétaires et le manque de fiabilité des systèmes informatiques au niveau des régies financières, la mégestion, la corruption et divers détournements impunis des deniers publics.

Il a souligné que ces problèmes entraînent des conséquences économiques désastreuses et qu'une crise financière préoccupante persiste.

Le sénateur Georges Metoul a critiqué la politique inéquitable du Gouvernement concernant les allocations familiales, notant que celles des agents civils de l'Etat sont suspendues depuis trois ans, tandis que celles des agents de la Force publique continuent.

En réponse, le Premier ministre a reconnu les graves dégâts causés par la pluie du 14 juin à Brazzaville et a présenté les condoléances du Gouvernement. Il a annoncé des actions d'assistance humanitaire et a souligné que la responsabilité de ces catastrophes est collective, impliquant l'État, les collectivités locales, les propriétaires fonciers et les populations.

Il a particulièrement pointé du doigt les propriétaires fonciers qui lotissent autour de Brazzaville, Pointe-Noire et d'autres villes, y compris dans les zones interdites à la construction et contre toutes les règles d'urbanisme, allant même jusqu'à déboiser les forêts plantées pour stabiliser les sols, à construire sur les lits des rivières, les conduites d'eau et même sous les lignes à Haute tension devant l'œil complaisant des services de l'Etat et des collectivités locales.

Anatole Collinet Makosso a

Pierre Ngolo

Anatole Collinet Makosso

annoncé des opérations de délocalisation et de relocalisation des familles sur des sites viabilisés et le traitement des sites à risque d'érosion et d'inondations.

Le Premier ministre a expliqué que l'économie a souffert à cause de la chute des cours du pétrole depuis 2014, entraînant un endettement élevé. *«Cette crise s'est aggravée par l'accumulation d'une dette publique excessivement lourde atteignant 116,4% du PIB au 31 décembre 2021, résultant de lourds investissements effectués dans les infrastructures. Cette dynamique d'investissement public s'est heurtée dès 2016 à un retournement sévère de la conjoncture économique mondiale, notamment par la chute des cours du pétrole. Ce qui a entraîné une baisse significative des recettes budgétaires de l'Etat qui n'arrivait plus à honorer certains engagements contribuant ainsi à la hausse progressive de l'endettement»,* a-t-il affirmé.

Il a précisé que le train de vie de l'État a été réduit de près de 40 % ces dix dernières années, mais que la masse salariale reste un poste difficile à toucher.

Concernant l'interdiction d'entrée aux États-Unis, il a affirmé que le Congo souhaite coopérer pour établir des procédures de délivrance de passeports fiables. Il a également clarifié que les allocations familiales ne sont pas suspendues, mais que des enquêtes sont en cours sur des fraudes détectées par le ministère des Finances et du budget.

Le ministre d'État Alphonse Claude N'Silou a promis de renforcer les contrôles sur le transport et la production de pain pour garantir son hygiène. Le ministre Bruno Jean Richard Itoua a reconnu un problème structurel d'approvisionnement en carburant et a proposé des solutions à long terme, bien que leur mise en œuvre immédiate semble difficile. Il s'agit de la construction d'une deuxième raffinerie et d'un oléoduc, l'élaboration d'un modèle économique et la création d'un fonds d'accès universel aux produits pétroliers.

En clôturant la séance, Pierre Ngolo a exhorté le Gouvernement à agir de manière durable pour améliorer les conditions de vie des citoyens, qui souffrent lors des fortes pluies.

Cyr Armel YABBAT-NGO

VIE DES PARTIS

L'UPADS se prépare au congrès

La commission préparatoire du congrès de l'UPADS a tenu sa troisième et dernière plénière le 20 juin 2025, afin d'adopter les statuts et le règlement intérieur, le projet de société du parti, les modalités d'organisation des congrès départementaux, ainsi que le rapport synthèse de la commission qui encadrent l'organisation de ce congrès prévu pour novembre prochain. La session a été présidée par Adam Boussou-Diambou, président de cette commission.

Cette réunion fait suite aux analyses et réflexions consignées dans les rapports et comptes rendus des plénières précédentes. Adam Boussou-Diambou a exprimé sa satisfaction concernant le travail réalisé.

Concernant les statuts et le règlement intérieur, il a souligné la nécessité d'adapter l'UPADS à la modernité, en s'engageant dans une vision dynamique et des pratiques politiques efficaces fondées sur des textes juridiques. *«Tout est mouvement et changement. Pour l'UPADS, ces transformations doivent être qualitatives et positives. Les aménagements que nous devons apporter devront contribuer au renforcement des capacités de notre parti pour mettre fin à la sclérose de notre exercice»,* a-t-il déclaré.

Sur le projet de société, il a précisé que celui-ci doit être innovant tout en préservant les fondements posés par Pascal Lissouba. *«Ce programme, qui adopte une approche*

Adam Boussou-Diambou

macro-économique, doit servir de socle républicain pour nos élus locaux et nationaux, ainsi que pour nos militants aguerris. Il constitue une étude globale basée sur de grands agrégats: l'économie, l'éducation, la santé, la production, la consommation, l'investissement, etc.», a-t-il expliqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Ntumi veut qu'on vote Ntumi

On aurait certainement pu rêver de Ntumi en faiseur de paix, en sage prodiguant les conseils de maturité que lui auraient inspirés le regard sur son passé récent. Car, faut-il le rappeler, il y a à peine une quinzaine d'années, Brazzaville était la proie de scènes de violences inouïes. Miliciens soutenant le président actuel et miliciens acquis à une partie de l'opposition mettaient la ville à feu et à sang pour le pouvoir perdu, à conquérir ou à conserver. Aujourd'hui, la plupart des protagonistes sont morts ou insérés dans les structures de gestion d'un pouvoir qui se soumettra au vote des Congolais en mars prochain. Dans neuf mois.

Bien avant les grandes théories sur le respect des règles démocratiques, on se serait attendu à ce que la préservation de la vie des 6 millions de Congolais soit un puissant dénominateur pour tous. Et que l'évocation des élections à venir, ramènerait à l'évocation des élections passées, bien ou mal tenues. Avec comme entre autres protagonistes, le même susnommé Frédéric Bintsangou, alias Pasteur Ntumi. Il nous revient aujourd'hui au motif qu'en politique on doit savoir tenir parole. Que des promesses lui ont été faites, et qu'elles doivent être honorées. Dommage qu'il oublie de se rappeler un détail : c'est aux vivants et pour eux seulement que les promesses doivent être tenues !

Or, dans les épisodes passés, *«le Révérend-pasteur Ntumi»* s'est illustré par une violence qui a pris pour cible les vieilles femmes et les vieillards qu'il prétendait servir ; et au nom desquels il prétendait lutter. Sa guerre était reconnaissable en ce qu'elle était plongée dans une violence sans limite pour une cause inconnue, servie par un dieu qui n'est pas dans la bible. Tuer, violer, couper les arbres fruitiers, brûler les plantations et les millages, multiplier les *«barrages»* routiers et les rançonnages : nous étions dans un pays de terreur qu'on ne voudrait plus revivre aujourd'hui. Mourir pour une cause qui n'en est pas une, c'est vraiment *«perdre»* littéralement la vie. Alors, prétendre aujourd'hui que même les citoyens qui ont goûté à la fameuse *«gifle de Saint-Michel»* (les douloureuses flagellations avec le plat de la machette) devraient se rappeler et respecter une vague promesse faite à un illuminé !

L'élection de mars 2026 sera ce qu'elle sera. Elle débouchera sur un président de la République élu ou réélu, mais pas sur quelqu'un qui voudra nous convaincre que des promesses non tenues (lesquelles ? Par qui ?) sauveront l'avenir de ce pays qui en a vu des vertes et des pas mures en matière de violences. Pardon, M. Ntumi, ne fournissez pas des prétextes aux faiseurs de guerre : il vous faudra bien qu'un temps, vous laissiez les populations tranquilles.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique
face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE COMMERCIALE PRESTATION DE SERVICES ET LOGISTIQUE En sigle « SCPL »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : 362 Avenue Bitelika Ndombi, quartier Mpita, Arrondissement n°1 E. P. LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif (statuts), établi par devant le Notaire soussigné, en date du **15 Octobre 2024,** enregistré au domaine et timbres en date du 24 Janvier 2025, sous folio **017/36 N°0624**, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : « SOCIETE COMMERCIALE PRESTATION DE SERVICES ET LOGISTIQUE».

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : la société a pour objet, tant en République du Congo, qu'à l'étranger : - Import-export ;
- Prestations de service logistique ;
- BTP ;
- Location et vente des types d'équipements et automobiles légers et lourds ;
- Commerce de détail ;
- Commerce en gros.

Siège social : sis 362 Avenue Bitelika Ndombi, quartier Mpita, Arrondissement n°1 E.P. LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA, entièrement libérés et souscrits par les associés.

Nomination du Gérant : Monsieur DEJARDIN Jean Josiane, associé, de nationalité Belge.

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B12-00032.**

Fait à Pointe-Noire, le 13 Juin 2025.

Pour insertion.
- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

IMPERATUS ENERGY DISTRIBUTION
SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
AU CAPITAL DE 100.000.000 FCFA
Siège Social : Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, avenue Charles de GAULE, 3e étage de l'immeuble LINCOLN, centre-ville.
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par **Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le 05 mai 2025, dûment enregistré le 20 mai 2025, sous le folio 096/6, n° 1774, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général.
Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- La commercialisation et la distribution des produits pétroliers ;
- La commercialisation des produits gaziers ;
- La commercialisation des lubrifiants et autres.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Dénomination sociale: **IMPERATUS ENERGY DISTRIBUTION**
Adresse : Arrondissement n°01 E.P LUMUMBA, avenue Charles de GAULE, 3e étage de l'immeuble LINCOLN, centre-ville, téléphone: 05 209 38 30, Pointe-Noire - République du Congo.
Administration: Madame EHOULA NIALABEKA Sandrine Prisca, est nommée Administrateur Général pour une durée de deux (02) années renouvelables.
RCCM : Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B15-00006.**

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

LYNX CONGO
SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
Siège Social : n°165 de l'avenue Jacques OPANGAUL, zone de la foire internationale, dans l'enceinte de la société ESKO
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par **Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU,** Notaire, le 13 mars 2025, dûment enregistré le 20 mars 2025, sous le **folio 055/6, n° 2123**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
-Transport et distribution des produits pétroliers ;
-Vente des lubrifiants et des graisses ;
-Mise à disposition du personnel dans les domaines d'activité de l'entreprise ;
-Collecte et transport des déchets ;
-Maintenance industrielle ;
-Vente et mise à disposition des équipements et matériels pétroliers et industriels ;
-Logistique ;
-Vente des produits pétroliers.
Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
Dénomination sociale : **LYNX CONGO**
Adresse : n°165 de l'avenue Jacques OPANGAULT, zone de la foire internationale, dans l'enceinte de la société ESKO, téléphone : 05 745 12 78, Pointe-Noire - République du Congo.
Administration : Monsieur NGABABA Avellino Bradley, est nommé Gérant pour une durée de quatre (04) années renouvelables.
RCCM : Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B12-00051.**

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

CATHOLIC RELIEF SERVICES – INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Le Congo vers une meilleure planification sanitaire grâce à la 3e Enquête Démographique et de Santé

Brazzaville, le 20 juin 2025 – L'Institut National de la Statistique (INS) a accueilli ce vendredi la première session ordinaire du Comité de pilotage (COPIL) de la 3e édition de l'Enquête Démographique et de Santé au Congo (EDSC-III). Présidée par M. Sylvain LEKAKA, Directeur de cabinet du Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale, cette rencontre marque une étape importante dans la mise en œuvre de cette enquête d'envergure nationale.

Rappelons que L'EDSC-III bénéficie du financement du Fonds mondial, via Catholic Relief Services (CRS), et de la Banque mondiale à travers les projets KOBIKISSA et HISWACA. L'INS, avec l'assistance technique de l'International Coaching Federation (ICF), est chargé de la mise en œuvre technique de l'enquête. Cette édition intègre des tests biologiques pour la détection du paludisme et du VIH, renforçant ainsi la qualité des données recueillies.

Des avancées notables dans la préparation

Les membres du COPIL ont été informés de l'état d'avancement des travaux préparatoires. Parmi les points clés abordés figuraient la présentation des questionnaires révisés (femmes, hommes, ménages et biomarqueurs), et le retour sur la phase de pré-test, clôturée le 31 mai 2025. Ce pré-test a permis de recueillir des observations de terrain, essentielles pour ajuster les outils de collecte.
Par ailleurs, la formation des agents cartographes et énumérateurs a été menée à bien. Depuis le 29 mai, ces derniers sont déployés sur le terrain jusqu'au 15 août 2025 pour localiser les ménages ciblés et établir la cartographie nécessaire au bon déroulement de l'enquête.

De gauche à droite de Directeur Général de l'INS, le DirCab du Ministre de l'économie, du Plan et de l'Intégration Régionale et enfin le Directeur Général des Soins et Services de Santé.

Les activités se poursuivent sur le terrain

Actuellement, les activités de supervision se poursuivent pour assurer la qualité du travail des équipes sur le terrain. En parallèle, les questionnaires et manuels de formation sont en cours de finalisation, intégrant les recommandations issues du pré-test. Le suivi logistique est également en cours, notamment en ce qui concerne la réception du matériel biomarqueur.

Enfin, le processus de recrutement des agents enquêteurs, chargés de la phase de collecte des données de l'enquête principale etant arrivé à son terme, la formation de ces derniers interviendra dès le début du mois de juillet 2025.

Photo de famille des membres du COPIL sous la présidence du Directeur de cabinet du Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale (en 4ème position de la droite vers la gauche).

Un outil stratégique pour les politiques publiques

L'EDSC-III, en fournissant des données fiables sur la santé, la fécondité, la nutrition et les conditions de vie des ménages, constituera un outil essentiel pour orienter les politiques de santé et de développement du pays. Cette enquête reflète l'engagement du Gouvernement congolais à renforcer les bases statistiques nécessaires à une planification éclairée et durable.

L'équipe de rédaction de CRS.

JOURNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE AFRICAIN

Les députés juniors plaident pour une reconnaissance officielle

A l'occasion de la Journée internationale de l'enfance africain célébrée chaque 16 juin, une délégation du parlement des députés jeunes conduite par sa présidente Grâce Frédérique Baboutila, accompagné de la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a été reçue par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, qui est le parrain du parlement des jeunes. Lors de cette rencontre, les députés juniors ont présenté leur plan d'action et partagé leurs perspectives, tout en abordant les difficultés rencontrées.

Ils étaient accompagnés par le Pr. Francine Ntoumi, ambassadrice des enfants du Congo pour l'UNICEF. Grâce Frédérique Baboutila a exprimé sa satisfaction de rencontrer le président de l'Assemblée nationale et a dénoncé le harcèlement sexuel dont sont victimes les élèves, notamment dans le département de la Bouenza. Elle a plaidé pour la reconnaissance de son assemblée par le protocole national et a sollicité une audience avec le Chef de l'État afin de présenter son parlement, qui a été installé en janvier 2023 et compte 328 députés juniors.

Les députés juniors ont également annoncé leur plan d'action et les perspectives de mise en œuvre. Parmi les difficultés évoquées figurent le non-respect de leur session en 2024, le manque de financement pour leurs activités, et l'absence de valorisation des députés juniors au sein des départements.

En ce qui concerne leurs perspectives, ils ont promis d'organiser des descentes dans les administrations publiques pour faire du plaidoyer, de renforcer leur visibilité dans les Conseils départementaux et municipaux, de créer des partenariats pour établir d'autres bibliothèques dans les hôpitaux, et d'intégrer les députés juniors dans le protocole national. Ils ont sollicité des formations sur la prise de parole en public, la rédaction de rapports, l'éthique d'un député junior, ainsi qu'un soutien logistique.

Pour la postérité

Axée sur la qualification et le financement des activités des enfants, cette journée a permis à la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma de plaider pour une augmentation du budget du parlement des jeunes, actuellement de 3 millions de francs CFA, afin de leur permettre de réaliser leurs activités. *«Ils comptent sur leur parrain»,* a-t-elle affirmé, précisant que ces députés juniors ont prouvé leur capacité à être à la hauteur.

Le Pr. Francine Ntoumi a souligné l'honneur d'être présente à cette rencontre, affirmant qu'elle rapporte les préoccupations et aspirations des enfants congolais. *«Il est essentiel d'entendre leur voix et de travailler avec eux, non pour eux»*, a-t-elle déclaré.

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a exprimé son étonnement en constatant la maturité et l'assurance des enfants. Il a affirmé qu'il est nécessaire de transformer le décret régissant le parlement des jeunes en une loi et a promis de suivre de près les activités de cette assemblée.

Prenant en compte les doléances des députés juniors, il a promis de trouver des solutions appropriées. *«Cette maison est la vôtre et nous avons déjà trouvé un bureau pour vous installer. Félicitations, Madame la présidente, le coaching était parfait»,* a-t-il conclu.

Après cette rencontre, les députés juniors se sont rendus aux sapeurs-pompiers où ils ont appris les premiers gestes de secours.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMMUNE DE DOLISIE

Le budget 2025 en baisse de plus de 300 millions de F. CFA

Débutés le 5 juin 2025, les travaux de la première session extraordinaire dite «administrative» du Conseil municipal de Dolisie se sont achevés le samedi 14 juin 2025. C'était sous la supervision de Marcel Koussikana, maire de la communauté urbaine de Dolisie, président du conseil. Le budget du Conseil municipal de la troisième ville du Congo a été arrêté, en recettes et dépenses, à la somme de trois milliards, quatorze millions, cinquante-trois mille quatre cent soixante-quinze francs CFA, contre trois milliards quatre cent huit millions cent vingt-sept mille huit cent trente un franc. Il est en baisse de plus de 300 millions de F. CFA par rapport à celui de l'année passée.

Au cours des travaux, les élus ont examiné le budget prévisionnel 2025, les comptes administratifs et de gestion exercice 2024.

Lisant le communiqué final, Jonathan Bangola, secrétaire du bureau exécutif, a rappelé que courant septembre et octobre 2024, l'intersyndicale des agents municipaux de la commune de Dolisie avait déclenché une grève pour revendiquer le paiement de trois mois de salaires sur les treize impayés de la mandature en cours. A l'issue de l'arbitrage de la tutelle locale, une somme forfaitaire avait été versée aux agents municipaux pour *«soulager tant soit peu leurs difficultés, en attendant la régularisation de cette situation à travers l'amélioration des recettes locales et la subvention de l'Etat».*

En ce qui concerne le budget du Conseil municipal, exercice 2025, il a été arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de

Marcel Koussikana

trois milliards, quatorze millions, cinquante-trois mille quatre cent soixante-quinze francs CFA. Soit une variation négative de trois cent quatorze millions sept cent soixante-quatorze mille francs cent cinquante-six francs par rapport à l'exercice précédent.

Ce budget est réparti ainsi qu'il suit: fonctionnement: deux milliards six cent millions cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf francs, soit 83,79%; investissement: quatre cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante-quatre mille quatre-vingt-seize francs, soit 16,21%.

Le bitumage de la ville, le pavage des voiries urbaines, le drainage des eaux de pluie, la construction des marchés domaniaux avec dépôt de stockage et aires de stationnement sont autant de projets retenus à l'issue de la réunion technique tenue dans le droit fil de cette session.

Clôturant les travaux, le président du conseil municipal de Dolisie a appelé les élus placés sous sa tutelle à la solidarité *«…La solidarité qui a prévalu au cours de cette session devra nous servir de fil conducteur dans la mise en œuvre de notre programme d'activité, notre budget et le reste des documents adoptés au cours de notre session. Chacun de nous devra se sentir concerné et l'apport du président est nécessaire. Dans ce combat pour le bien-être de tous, l'implication des agents municipaux est fondamentale. Aucune politique, aussi savante soit-elle, ne saurait connaître l'aboutissement souhaité sans participation effective et consciente des agents municipaux, les seuls acteurs appelés à traduire dans les faits la vision du Conseil. Nous traversons, certes, une période de turbulence, avec des mois de salaires impayés qui s'accumulent. Des démarches récemment entreprises par le Gouvernement de la République constituent néanmoins un réel motif d'espoir».*

A signaler que plusieurs délibérations ont été prises au cours de cette session, dont celle portant adoption du compte administratif 2024.

Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

OCEAN CREWING CONGO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : Tchikobo, Bloc N°36, Villa N°22, Gare centrale, Lumumba
RCCM N° CG-PNR-01-2020-B12-00200
Pointe-Noire, République du Congo

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du **24 Mars 2025,** déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, en date du 05 Mai 2025, enregistré au domaine et timbres le 05 Mai 2025, sous **le folio 083/30 N° 3343**, à Pointe-Noire, il a été décidé ce qui suit :

Transfert du siège social : la Société **OCEAN CREWING CONGO,** Société à Responsabilité Limitée, est désormais sise à «Pointe-Noire, Centre-Ville, Avenue du Havre, Cadastré : Parcelle n°225 quater, Bloc Section : H.».

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00496, du 09 Mai 2025.**

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2020-B12-00200.**

Fait à Pointe-Noire, 23 Mai 2025.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

COUP D'OEIL EN BIAIS

Malaise dans les hôpitaux à Pointe-Noire

En grève depuis le 18 juin 2025, les personnels des hôpitaux généraux de la capitale économiques (Adolphe Sicé, Loandjili et Ngoyo) ont finalement décidé, au cours d'une assemblée générale tenue lundi 23 juin, de revêtir les blouses mardi 24 juin. Après des négociations avec les autorités compétentes. La grève qu'ils observaient avait été décidée pour *«l'absence de réponses satisfaisantes»* à leurs revendications, notamment *«celles concernant le non-respect de la concomitance de paiement des salaires des agents contractuels avec ceux des fonctionnaires ; le non-paiement de trois mois d'impayés de 2024»*. La question actuelle est de savoir si les salaires seront désormais réguliers et si les travailleurs recouvriront leurs arriérés. En tout cas, les syndicalistes se réservent le droit de relancer leur grève si les engagements pris par le Gouvernement ne sont pas tenus. La première échéance était le 25 juin 2025, date prévue pour le paiement du mois de mai.

Le calvaire des pensionnés de la CRF

Retard de paiement des pensions, arriérés ou arriérages de salaires (qui s'élèvent à 39 mois) …Comment survivre? Les organisations des retraités de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), notamment la coordination nationale des Associations des fonctionnaires et retraités affiliés à la caisse de retraite des fonctionnaires (CNAFARA/CRF) et l'Union de défense des intérêts des retraités (UDIR/CRF), ont dénoncé le lundi 16 juin 2025 à Brazzaville, les différentes formes de maltraitance auxquelles ils sont confrontées, appelant le gouvernement au dialogue dans un délai de 8 jours pour l'examen de leur cahier des charges. Nombreux affirment que la croix qu'ils portent est la conséquence de la crise économique et financière aggravée par le non-respect des critères de gestion, la gabegie des finances publiques, des politiques économiques hasardeuses. La rue dit tout haut que l'argent qui manque aux foyers ou qui devrait servir à remettre en marche l'économie nationale est détourné sans contrôle à des fins politiques ou individuelles.

Trois membres d'une même famille perdent la vie après avoir consommé de l'igname

Une tragédie s'est abattue le jeudi 19 juin 2025 sur la ville de Bouansa, dans le département de la Bouenza, à plus de 200km au sud-ouest de Brazzaville. Trois personnes issues d'une même famille ont perdu la vie après avoir mangé de l'igname. Selon une source locale de la page Facebook Arsène Séverin, *«cette famille avait ramené la veille des plantations une qualité d'igname souvent utilisée à la pêche comme poison».* Précision : les décédés sont *«le père, la mère et le benjamin de la famille. Le plus jeune a rendu l'âme à 7h, et la maman quelque temps seulement après. Sur intervention des autorités locales, le père a été évacué à l'hôpital de base de Nkayi, mais est décédé pendant son transfert.»*. La même source indique que trois enfants de cette famille ayant également consommé la même denrée, étaient en observation à l'hôpital de Nkayi. Ils n'étaient pas dans un état critique. La famille serait originaire de la RDC voisine. Attention, donc: toutes les variétés d'ignames ne sont pas comestibles.

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail : monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CESSION D'ACTIONS ET CHANGEMENT D'ACTIONNAIRE

Aux termes du Procès-Verbal des décisions unique de l'actionnaire unique Administrateur Général, dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du vingt-huit avril 2025, enregistré, même ville le 13 mai de la même année, **folio 088/03, sous le numéro 285.**

L'actionnaire unique de la Société SINO CONGOLAISE ENERGIES, SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL, en sigle SCE SAU, décide d'agréer la cession d'actions intervenue entre Monsieur CHEN SHUO et Monsieur CHEN JIONG à hauteur de Francs CFA DIX MILLIONS (10.000.000), soit MILLE (1000) ACTIONS; de sorte que Monsieur CHEN JIONG devienne l'actionnaire unique Administrateur Général de ladite société.

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2017-B15-00351.**

Pour avis
LE NOTAIRE
Me Stanislas Gervais BAKISSY

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE à côté du restaurant JAIPUR en diagonal de PARK N SHOP), Boite Postale 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38 ; 06.631.74.01 ;

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le quatorze avril deux mille vingt-cinq, enregistré **folio 070/010 n° 2125,** procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel

Dénomination: **«ANAO SARL »**

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays :

- Location de véhicule.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

Capital : FRANCS CFA DIX MILLIONS (10.000.000).

Siège : sis, aux numéros 112 et 114 de la rue Archambault, Arrondissement II Bacongo, Brazzaville, République du Congo.

Gérant : Monsieur **Amadou BALDE.**

R.C.C.M : La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B12-00136.**

Pour avis,
Maître Sandra Célia
M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

FREYA WOODS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F.CFA
Siège social : Parcelle IND – 06, Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire, Loango, Kouilou, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2025-B12-00100

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, **Maître Norbert Dietrich M'FOUTOU** et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 16 Juin 2025, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **FREYA WOODS**

Adresse du siège social : Parcelle IND – 06, Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo.

Objet social : La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations concernant :

La fabrication de contreplaqués, de feuilles de placage et de panneaux.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou encore le développement.

Durée de vie de la société : 99 ans ;

Président de la société : Monsieur FU Qiang

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B-00396 du 16 Juin 2025.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR-01-2025-B12-00100, le 16 Juin 2025.**

Pour avis.

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal
Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 F. CFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél.: 06 663 50 60/05 546 50 60, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes des décisions adoptées en date **du 20 novembre 2024** par l'actionnaire unique de la société **Parlym International Congo SAU**, enregistrées à Pointe-Noire, le 10 décembre 2024 sous le **folio 229/2, n°8834**, l'actionnaire unique de ladite société a pris les décisions suivantes:

-Transfert du siège social;

-Remplacement du commissaire aux comptes;

-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mentions modificatives effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, **le 27 mai 2025**, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M05994,** conformément à la législation en vigueur.

Pour avis,
Rodez Aubin ILIMBI
Managing Partner
Conseil Juridique et Fiscal - Agrément CEMAC n° CF129
Membre de l'Union Internationale des Avocats
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco ANSELMI, Centre-ville, téléphone : (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail : maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

TRANSFERT DE SIEGE ET EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

LITTORAL TRANSIT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000.000 FCFA
Siège Social : Centre-ville,au 7ème étage de l'immeuble BSCA BANK
(Jouxtant le complexe scolaire Anne Marie Javouhey) entre le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue de l'Amitié
RCCM n° CG- BZV-01-2023-B12-00207
Brazzaville - REPUBLIQUE DU CONGO

Il ressort d'un acte établi en la forme sous seing privé, en date **du 29 décembre 2024**, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré en date du 26 mars 2025 sous **le folio 056/52, n°1697,** déposé au rang des minutes de la notaire soussignée en date du 04 mars 2025, puis enregistré en date du 26 mars 2025, que les associés de la société LITTORAL TRANSIT SARL, ont pris les résolutions suivantes :

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL : Le siège de la société qui était initialement établit au 10ème étage de l'immeuble BSCA BANK (jouxtant le complexe scolaire Anne Marie JAVOUHEY), entre le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue de l'Amitié est transféré au 7ème étage du même immeuble.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL : La société a désormais pour objet :

-Le commissionnaire en douane ;

-Le transit : maritime, terrestre, fluvial, aérien, ferroviaire, la consignation.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

MISE A JOUR DES STATUTS : En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par la Notaire soussignée en date du 04 mars 2025 et dûment enregistrés par le service de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Brazzaville, en date du 26 mars 2025.

DEPOT LEGAL : Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce Brazzaville, **le 04 avril 2025,** puis enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00379.**

Pour insertion
Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

GABON

Oligui Nguema lance sa formation politique

Après son intronisation, suite à sa victoire écrasante avec 94,85% des voix, à la présidentielle du 12 avril 2025, Brice Clotaire Oligui Nguema signe une nouvelle étape politique en convertissant sa plateforme électorale, le Rassemblement des bâtisseurs (RDB), en parti politique. Cette initiative intervient sur fond de réforme ambitieuse visant à réduire drastiquement le nombre de formations politiques au Gabon, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale de transition le 17 juin dernier et actuellement examinée par le Sénat.

Brice Clotaire Oligui Nguema

Fondée le 12 mars 2025 pour soutenir la candidature d'Oligui Nguema, la plateforme RDB revendiquait 22 000 membres et fédérait plus de 84 partis, ainsi que 4 200 associations. Son passage au statut de parti a été officialisé peu après l'élection, l'assemblée générale initialement prévue le 19 avril ayant été reportée afin d'élargir la consultation provinciale. Cette transformation vise à s'octroyer une majorité parlementaire solide, alors que des législatives sont anticipées pour août 2025 sous l'égide d'une loi limitant la prolifération des partis.

La loi sur les partis, inspirée du Dialogue national inclusif (DNI), impose des exigences inédites: justification d'un minimum de 12 000 adhérents dotés d'un numéro d'identification personnel, transparence financière renforcée et respect des principes constitutionnels. Les autorités de transition ont estimé ces dispositions nécessaires pour éviter les «effets pervers» d'une offre politique saturée et désordonnée.

La réforme suscite des critiques, notamment au sein de l'opposition, accusant l'Assemblée de transition de restreindre les libertés démocratiques sous couvert de modernisation. Le Sénat, saisi de la loi en seconde lecture, est appelé à réexaminer le texte pour assurer un équilibre entre réforme et respect des droits politiques fondamentaux. Certains observateurs, dont le député Jean Valentin Léyama, plaident pour une révision froide et mesurée afin d'éviter des accusations de bridage des libertés publiques.

Jean-Rémy Yama, ancien syndicaliste devenu figure de l'opposition, voit dans cette dynamique l'amorce d'une restauration déguisée du défunt Parti démocratique gabonais (PDG), au pouvoir sous le clan Bongo pendant plus d'un demi-siècle. Selon lui, la transformation du RDB en parti institutionnel, à vocation dominante, «n'est qu'un nom nouveau pour la même logique de puissance», pointant la convergence idéologique entre certains cadres du nouveau parti et les anciens apparatchiks du PDG.

Il dénonce par ailleurs la réforme partisane comme un moyen de verrouiller le champ politique, excluant de facto les nouveaux acteurs dépourvus de ressources suffisantes pour atteindre les seuils d'adhésion imposés.

Le lancement du RDB comme parti politique intervient à un moment-clef: un système partisan resserré, des élections législatives à l'horizon et un exécutif transitionnel en quête de légitimité institutionnelle. Pour Oligui Nguema, l'enjeu est de consolider une majorité parlementaire cohérente, tout en répondant aux exigences de la réforme. Mais la pression est forte pour assurer l'équilibre démocratique et éviter toute accusation d'autoritarisme déguisé. Le Sénat détient désormais les clés. L'issue politique de cette étape déterminera non seulement la configuration du futur Parlement, mais aussi, le degré de pluralisme que la «Deuxième République» de Brice Clotaire Oligui Nguema sera prête à incarner.

Gaule D'AMBERT

CEDEAO

Julius Maada Bio succède à Bola Tinubu

Lors du sommet ordinaire des chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dimanche 20 juin 2025, à Abuja, au Nigéria, le président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, a été élu président en exercice de l'organisation. Il succède au président nigérian Bola Ahmed Tinubu, devenant ainsi le 37ème président de l'institution régionale.

Leone, Julius Maada Bio

Dans son discours inaugural, Julius Maada Bio a souligné que l'Afrique de l'Ouest se trouvait «à la croisée des chemins», plaidant pour la restauration de l'ordre constitutionnel, le renforcement de la sécurité régionale et l'accélération de l'intégration économique. Un agenda ambitieux à la hauteur des défis persistants auxquels fait face la région, notamment l'instabilité politique, les menaces sécuritaires, le terrorisme, les flux d'armes illicites et le crime organisé transnational.

Le président sortant Bola Tinubu, a reconnu la complexité des enjeux, évoquant les «défis rudes et constants» qui entravent l'action collective, parmi lesquels l'extrémisme violent et les tensions transfrontalières. L'élection de Julius Maada Bio intervient dans un contexte régional marqué par des transitions politiques difficiles et la nécessité d'une coopération renforcée pour préserver la stabilité et la prospérité de la sous-région.

Darchevie KETTE BONAZEBI
(Stagiaire)

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH
Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

« SOCIETE CONGOLAISE DE CACAO » SARL.
EN SIGLE SOCOCA
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital social de Francs CFA : Cent Millions (100.000.000)
Siège social : 09, Rue de KOMO, Quartier Centre-ville, vers l'Eglise Notre Dame d'Assomption, Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs des minutes, par **Maître Raymond ASSAH**, Notaire, titulaire d'un Office, de résidence à Pointe-Noire, portant « Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à la cession des parts sociales des associés de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée **«SOCOCA» S.A.R.L.**, et en date à Pointe-Noire du 25 Janvier 2025, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du 31 Janvier 2025, enregistré au Domaine et Timbres en date du 03 Février 2025 sous **le folio 023/45 N°0969,** il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales,

-de la cession des parts sociales de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «SOCOCA» S.A.R.L., au capital social de Francs CFA : Cent Millions (100.000.000) et immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro **R.C.C.M CG-PNR-01-2025-M-05278.**

-de l'augmentation du capital social de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «SOCOCA » S.A.R.L.

- de la refonte des statuts de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «SOCOCA» S.A.R.L.

2- Dépôts : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous les numéros **CG-PNR-01-2025-D-00160 et CG-PNR-01-2025-D-00161** en date du **11/02/2025.**

Fait à Pointe-Noire, le 13 Juin 2025

Pour Inscription
Maître Raymond ASSAH
Notaire

50E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE SAINT-ESPRIT DE MPAKA (ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE)

Mgr Abel Liluala a ordonné trois prêtres de la Congrégation du Saint Sacrement

Le dimanche 8 juin 2025 en la solennité de la Pentecôte, la paroisse Saint-Esprit de Mpaka, dans le troisième arrondissement Tié-Tié de la ville Océane, a célébré son jubilé d'or. A cette occasion, Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, a conféré le sacrement de l'ordre à trois prêtres de la Congrégation du Saint Sacrement. Il s'agit des pères: Borjalvin Dalbertone Sila, Céti Césaire Bantsimba Moukanzan et Crisvel Guelor Koukouikila. Autour du célébrant, il y avait Mgr Miguel Angel Ollaverri Arroniz, archevêque émérite de Pointe-Noire; l'abbé Nance Farel Djembo Batchi, vicaire général de Pointe-Noire, et du père Jean De Dieu Passy, supérieur provincial, ainsi que de plusieurs autres prêtres.

Les trois prêtres

Les autorités civiles et militaires du troisième arrondissement étaient comptées parmi les invités. On a également noté la présence des délégations venues de Brazzaville, de la République Démocratique du Congo et de l'étranger. Le mot d'accueil et de bienvenue a été lu par le père Donal Mboya Matona, curé de la paroisse. Puis, le diacre Moïse Boungou a procédé à l'appel des candidats et la présentation du cursus par le père Jean De Dieu Passy. Sous les cris de joie et les applaudissements du peuple de Dieu.

Dans son homélie, Mgr Abel Liluala s'est appuyé sur l'évangile du jour dans Jean 14,15-16. 23b-26 en trois dimensions essentielles de l'action de l'Esprit Saint. *«Aujourd'hui, c'est la fête du feu, du souffle, de la naissance de l'Eglise: la Pentecôte. 50 jours après la résurrection, l'Esprit-Saint est donné à l'Eglise pour la rendre vivante, libre et missionnaire. À travers les textes que l'Eglise nous donne aujourd'hui, trois dimensions essentielles de l'action de l'Esprit-Saint se dévoilent: l'Esprit Saint comme souffle de vie et feu de mission, qui transforme des hommes craintifs en apôtres audacieux; l'Esprit Saint comme source de liberté et de filiation, qui fait de nous des enfants du Père, héritiers avec le Christ; et l'Esprit Saint comme mémoire vivante du Christ, notre consolateur, notre défenseur, qui nous conduit à toute la vérité. Ce même Esprit nous visite. Il souffle sur notre paroisse, née il y a 50 ans. Combien ont été envoyés à partir d'ici: catéchistes, familles, missionnaires, prêtres, laïcs engagés! L'esprit n'a jamais cessé d'agir»*, a indiqué l'archevêque. A la lumière des textes de jour, il a exhorté les ordinands à aller en profondeur de leur ministère sacerdotal et à vivre à l'instar du Christ, grand prêtre Éternel. *«Et vous, chers ordinands, l'Esprit-Saint vous sera abondamment donné aujourd'hui. Non pour briller devant les hommes, mais pour porter le feu de Dieu, pour annoncer l'Evangile, même dans les langages du doute, de la souffrance, du rejet. Vous êtes appelés à parler au cœur de chacun, non par votre science, mais par la puissance de l'Esprit. C'est lui qui féconde vos paroles, vos gestes, vos silences. Votre sacerdoce ne peut reposer que sur cette identité: vous êtes fils du père, frères dans le Christ, temples de l'Esprit-Saint. C'est en tant que fils que vous deviendrez pères spirituels. Vous êtes disciples avant d'être ministres. Vous êtes appelés non pour être servis, mais pour servir. Le sacerdoce est beau, non par éclat humain, mais parce qu'il unit l'homme à l'amour de Dieu pour son peuple»*, a poursuivi Mgr Abel Liluala.

Avant le rituel de l'ordination, puis le dialogue entre l'évêque et les candidats qui ont, chacun exprimé la volonté d'exercer la charge en conformité avec la pensée du Christ et de l'Eglise, sous la conduite de l'évêque. Ils ont aussi promis de vivre en communion avec lui et ses successeurs, dans le respect et l'obéissance. Tous ont imploré la force de l'Esprit-Saint sur eux pour la charge qui leur est conférée.

Après quoi, NN. SS Abel et Miguel, ainsi que les autres prêtres ont imposé leurs mains sur les trois ordinands vêtus de la chasuble et de l'étole presbytérale. Mgr Abel a oint dans leurs paumes de main l'huile Sainte, le Saint Chrême, le don de l'Esprit Saint qui fortifie le prêtre. Les trois prêtres ont reçu la Calice, puis le baiser fraternel.

Dans la joie de recevoir de nouveaux prêtres dans l'Eglise, la joie des 50 ans de la paroisse de Mpaka, les fidèles laïcs ont offert des offrandes à Mgr Abel Liluala. Les prêtes originaires de la paroisse ont également offert au curé une enveloppe en guise de contribution à la poursuite des travaux de construction de la chapelle. *«Nous avons préparé cette fête pour qu'au sortir de cette journée, chacun de nous, responsables à tous les niveaux, laïcs engagés, nous nous mettions au service de notre paroisse, de son épanouissement. Chacun de nous sait quels sont les défis auxquels nous devons faire face»*, a affirmé le président du Conseil pastoral paroissial.

Au nom de tous les ordinands, père Borjalvin Dalbertone Sila a remercié Dieu de leur avoir permis de devenir prêtres, puis Mgr Abel, d'avoir accepté de présider cette eucharistie et, enfin, toutes les délégations venues de partout pour les assister. Il a également dit merci aux parents d'avoir accepté de les donner au service de l'Eglise.

Père Jean De Dieu, à son tour, a fait appel aux nouveaux prêtres en disant: *«Vous devriez, par votre témoignage de tous les jours, imiter le Christ, marcher sur ses pas, en vous inspirant, à chaque instant, de la règle de vie, telle que proposée par notre Saint fondateur, Saint Pierre Julien Eymard pour devenir enfin ces pèlerins, ces pèlerins de l'espérance»*.

Mgr Miguel Ollaverri a dit merci à Mgr Abel Liluala, pour la disponibilité envers ses prêtres. Il a exhorté les fidèles laïcs à mettre l'amour fraternel au centre de tout, d'aimer leur évêque, et surtout, de prier pour les prêtres. Ces derniers ont, pendant leur retraite, reçu les enseignements de l'abbé Raphaël Nzaou.

Madocie Deogratias MONGO

DIOCESE DE GAMBOMA

☎ : +243 06 868 23 82
E-mail: urbainmassa@hotmail.com
: 200 Brazzaville
République du Congo

Aux prêtres,
Aux personnes consacrées,
Aux paroisses et communautés d'origine des candid
Aux peuples de Dieu du Diocèse de Gamboma.

Frères et sœurs en Christ!

Le 28 juin prochain, en la mémoire du Cœur Immaculé de Marie, à l'esplanade de la Cathédrale Saint Pie X de Gamboma, j'appellerai aux ordres sacrés du diaconat et du presbytérat pour le service de l'Eglise diocésaine, les candidats dont les noms et prénoms suivent

Candidats pour l'ordination diaconale:

1. Brindel Dorpha Kombie Ledzele
2. Noël Roméo Badila
3. Nordin Oboro Ngoma
4. Ray Chrisman Rachi Kingouali

Candidat pour l'ordination presbytérale:

1. Abbé Terthur Laudes Tambendza

Que cette circulaire qui tient lieu de publication des bans, soit lue et affichée dans toutes les paroisses du diocèse de Gamboma.

Avant de procéder à ces ordinations, je prie toute personne qui saurait un motif pouvant empêcher l'un de ces candidats à accéder aux Ordres, de bien vouloir en informer l'Ordinaire en toute conscience (canon 1043). Je vous recommande de porter dans vos prières ces jeunes que le Seigneur appelle à travailler dans sa moisson.

Ad majorem Dei gloriam!

Mgr Urbain Ngassongo
Évêque de Gamboma

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE AMC ASSURANCES
Société Anonyme Avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances
Au capital de F CFA : 5 000 000 000 (capital libéré de FCFA 3 750 000 000)
Siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Brazzaville, République du Congo.
RCCM: CG-BZV-01-2021-B14-00070

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Suivant actes reçus par Maître **Léole Marcelle KOMBO**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 06 Mai 2024, enregistrés à Brazzaville, aux domaines et timbres le 30 Octobre 2024, sous les folios 200/12 N°8082, le Conseil d'administration décide de l'ouverture d'un établissement secondaire dans la ville de Brazzaville, qui sera situé à la résidence le Baobab sis au n°08, rue Orsy, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 Mai 2025 sous le dépôt **N° CG-BZV-01-2025-D-00631.**

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO -

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail: monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CESSION D'ACTIONS ET CHANGEMENT D'ACTIONNAIRE

Aux termes du Procès-Verbal des décisions unique de l'actionnaire unique non Administrateur Général, dressé par acte en la forme authentique par l'Etude suscitée, en date à Pointe-Noire du 03 juin 2025, enregistré, même ville le 06 juin de la même année, folio 105/04, sous le numéro 320.

L'actionnaire unique de la Société **WING WAH EXPLORATION & PRODUCTION PETROLIERE, SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL, en sigle WW E & P SAU**, décide d'agréer la cession d'actions intervenue entre La société **WING WAH PETROCHIMICAL JOINT STOCK COMPANY LIMITED et La société SOUTHERNPEC (HONGKONG) HOLDING LIMITED** à hauteur de Francs CFA **DIX MILLIONS (10.000.000)**, soit **MILLE (1000)** actions.

Deux expéditions du procès-verbal de ladite assemblée ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Un nouveau RCCM a été obtenu sous le numéro **CG-PNR-01-2015-B15-00565.**

Pour avis

LE NOTAIRE

Me Stanislas Gervais BAKISSY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL : AAON 001
N°: AON-001-MPMEA-CGMP-2025

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITÉ SUR LE PROJET DE CCONSTRUCTION D'UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PME/PMI

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans la semaine africaine, les dépêches de Brazzaville et le Patriote du 19 mai 2025

2. Le Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat a obtenu du Centre National d'Études et d'Évaluation des Projets d'Investissement Publics (CNEEPIP), dans le cadre du fonds d'étude de projets en maturation exercice 2025, une ligne budgétaire, afin de financer les études de faisabilité inscrits aux Fonds d'études 2025. Le ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché étude de faisabilité pour la construction d'une Banque d'investissement pour le développement au service des PME/PMI.

3. Le Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir étude de faisabilité pour la construction d'une Banque d'investissement pour le développement au service des PME/PMI. A ce titre, il s'agira pour le consultant retenu de : réaliser un diagnostic sur la situation de financement des PME/PMI, réaliser une étude de marché assortie d'une analyse socioéconomique pour le financement des PME/PMI congolaises, y compris d'un modèle économique, réaliser une étude technique et organisationnelle liée à l'implantation de cette banque d'investissement tout en regardant toutes les options y relatives, réaliser une étude économique, financière, technologique et règlementaire.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du ***Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat*** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après: Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo

6. Les exigences en matière de qualification sont: voir DPAO n° 5.1 du présent DAO. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de la CEMAC sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo contre un paiement non remboursable de 300.000 FCFA. La méthode de paiement sera paiement en espèces contre remise d'un reçu ou tout autre document. Le document d'Appel d'offres sera adressé par dépôt du dossier physique en format papier et électronique.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo au plus tard le 16 juillet 2025 à 14 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo au plus tard le 18 juillet 2025 à 13 heures 00. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

Bureau: **Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat**
Immeuble Mann'GRIT 3e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo République du Congo
Téléphone: **(00 242) 06 676 45 40**

Fait à Brazzaville, le 16 Juin 2025

Le Maître d'ouvrage

Jacqueline Lydia MIKOLO

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La paroisse Saint Joseph de Tout-pour-le-Peuple envahie par le sable

Des habitations et des églises englouties par le sable lors de la pluie diluvienne qui s'est abattue sur la ville dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 juin dernier. Difficile de contenir la furie des eaux débordantes quand il pleut à Brazzaville et les populations des quartiers Ngamakosso, Mama Mboualé, Simba pelle, ainsi que celles des alentours de la Tsiemé subissent le triste sort.

Les paroissiens de Saint Jean-Baptiste à l'oeuvre

Selon certains observateurs, le problème d'ensablement, d'inondation et d'érosion dans notre ville capitale est dû au manque de grands caniveaux, de grands collecteurs pour évacuer les eaux débordantes de la pluie vers le fleuve. Des initiatives diverses se multiplient autour du curé l'abbé Godefroy Biacel Esther Locko pour sauver l'église Saint Joseph de Tout- pour-le-Peuple complètement envahie par le sable, et la communauté paroissiale de Saint Jean-Baptiste de Talangaï conduite par son curé l'abbé Norbert Bouka Ossangué, s'est mobilisée le lundi 23 juin pour venir à la rescousse de cette partie du peuple de Dieu qui n'a plus d'endroit pour prier, organiser les célébrations eucharistiques et autres rassemblements.

Pelle, houe, seau, brouette en main: tous étaient aux trousses, car l'intérieur de l'église, la cour paroissiale et la rue envahis. Difficile d'y croire, la pluie a semé le désarroi et des habitations ont été englouties. La madone de la Vierge Marie et la statuette du Saint patron Joseph sont restées intactes malgré la furie des eaux accompagnées de l'ensablement.

L'interieur de l'église envahi par le sable

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

La paroisse Saint-Augustin de la Tsiemé encore dans l'eau!

La paroisse inondable de Saint-Augustin de la Tsiemé, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, vient de subir une autre secousse après la pluie diluvienne qui s'est abattue sur la ville la nuit du vendredi 13 au samedi 14 juin dernier. Le problème d'inondation de l'église Saint-Augustin chaque fois qu'il y a une forte pluie, se situe au niveau du lit débordant de la rivière Tsiemé.

Voici le spectacle que présente la Grotte mariale de Saint Augustin de la Tsiemé

Son aménagement et son drainage préoccupent les prêtres de cette paroisse, obligés d'arrêter leurs activités pastorales à cause de l'eau débordante qui envahit la grotte mariale, l'autel et la cour paroissiale. Les célébrations eucharistiques du dimanche 15 juin dernier ont connu des perturbations. D'ailleurs, la profession de foi de quelques chrétiens programmés pour ce dimanche n'a pas eu lieu; elle a été reportée au dimanche 22 juin, dimanche du Saint Sacrement ou fête Dieu. 23 chrétiens baptisés la veille ont communié au corps et au sang du Christ, et dix ont professé leur foi en la Vierge Marie.

Ce phénomène d'inondation dure depuis plusieurs années et les prêtres ont trouvé refuge dans une habitation en location dans le quartier, abandonnant leur presbytère. L'aménagement du lit de la rivière Tsiemé permettra aux populations riveraines de sortir de cette précarité. Le gouvernement et l'Agence française de développement (AFD) avaient signé un accord de financement pour le démarrage des travaux. Cela passe par l'expropriation et l'indemnisation des riverains. Le processus est en cours de finalisation. Les riverains concernés, qui subissent le calvaire, ont soif de voir le début des travaux.

Pascal BIOZI KIMINOU

SOLENNITE DES SAINTS PIERRE ET PAUL, APOTRES - ANNEE C

«De toutes mes frayeurs, il me délivre»

Textes: *Ac 12,1-11; 33 (34),2-3,4-5,6-7,8-9; 2 Tm 4,6-8.17-18; Mt 16,13-19*

Selon une tradition très ancienne, l'Eglise réunit dans une seule fête la mémoire des saints apôtres Pierre et Paul. Nous reconnaissons, en effet, que *«l'un et l'autre ont travaillé, par des voies différentes, à rassembler l'unique famille du Christ»* et, pour cette raison, *«dans le martyre, une même couronne les a réunis et ils reçoivent, de par le monde, la même vénération»* (préface).

Pierre et Paul ont des histoires, des personnalités, des charismes très différents l'un par rapport à l'autre. Tous les deux ont été choisis par le Christ de façon très singulière et chacun d'eux a reçu une mission unique et irremplaçable. C'est encore la préface de cette solennité qui nous le rappelle: Pierre *«fut le premier à confesser la foi», Paul «celui qui l'a mise en lumière»*; Pierre, le pêcheur de Galilée, *«constitua l'Eglise naissante parmi les pauvres d'Israël»*, Paul fut *«maître et docteur des nations appelées au salut».*

La confiance extraordinaire qu'ils ont reçue par le Christ, la hauteur de leur mission dans l'Eglise universelle, la splendeur de leur sainteté de vie exaltent sans doute leurs figures dans l'histoire du salut. Et pourtant, il faut remarquer que la fécondité de leur service est strictement liée à la détresse et à la précarité de leurs existences, vécues dans le total abandon à la volonté du Seigneur. Le Seigneur Jésus, qui leur a confié la puissance de sa Parole et de sa Grâce, ne les a pas épargnés des faiblesses humaines et des épreuves missionnaires les plus intenses, y compris les persécutions et les humiliations. Et la liturgie de la Parole de cette solennité met exactement en premier plan les tribulations de ces apôtres: les chaînes de St. Pierre, à cause de la persécution d'Hérode ayant déjà martyrisé l'apôtre Jacques; la biographie de St. Paul, que lui-même témoigne comme une corse, un sacrifice, un bon combat.

Mais c'est juste dans les épreuves et dans la faiblesse humaine, que la puissance de la grâce de Dieu se manifeste. Pierre est libéré par l'ange de Dieu, qui ouvre les portes de la prison et reconduit l'apôtre à sa mission; Paul reconnaît d'avoir persévéré, même si tous l'avaient abandonné, car le Seigneur, lui, l'a assisté et l'a rempli de force. *«Je cherche le Seigneur, il me répond: de toutes mes frayeurs, il me délivre»* - c'est le cri du juste (Ps 33,5).

Et pourtant, ni Pierre ni Paul ne s'emparent de leur liberté. Ils savent que l'action libératrice de Dieu est la grâce de continuer leur ministère, de ne pas s'arrêter jusqu'à la fin. Pierre est reconduit à la communauté des fidèles et à sa mission de guider l'Eglise dans l'unité; Paul, comme il le reconnaît, a été soutenu afin que *«la proclamation de l'évangile s'accomplisse jusqu'au bout et que toutes les nations l'entendent».*

Pierre et Paul, les colonnes de l'Eglise naissante, le premier pape et l'apôtre des nations, vivent une grandeur qui n'a rien de prestige et de gloire humaine, rien d'orgueil ni d'exhaltation. La hauteur extraordinaire de leurs mérites est toute dans leur fidélité, donc dans l'humilité, dans la charité, dans la faiblesse. Il nous fait du bien de nous souvenir toujours de ce que Saint Paul lui-même reconnaît: *«(Le Seigneur) m'a déclaré: Ma grâce te suffit, car ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse. C'est donc très volontiers que je mettrai plutôt ma fierté dans mes faiblesses, afin que la puissance du Christ fasse en moi sa demeure. C'est pourquoi j'accepte de grand cœur pour le Christ les faiblesses, les insultes, les contraintes, les persécutions et les situations angoissantes. Car, lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort».* (2 Cor 12,9-10).

Pour tous les pasteurs et les missionnaires, surtout pour ceux qui ont des charges de responsabilité sur le peuple de Dieu, le témoignage de St. Pierre et de St. Paul demeure incontournable. La grâce de Dieu bénit les pasteurs qui repoussent la tentation de faire valoir leur pouvoir et d'agir avec arrogance, qui ne cherchent pas leur intérêt et, dans leur humilité, n'ont d'autre désir que de faire briller la puissance de l'amour du Père, en prenant soin avec tendresse et dévouement du peuple qui leur est confié.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

Conférence épiscopale du Congo

Aux Ouvriers apostoliques,
Fidèles laïcs, femmes et hommes
de bonne volonté

Obiet: Consécration Episcopale et prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso

Chers Frères et Sœurs,

Au nom de la Conférence Episcopale du Congo, j'ai la joie de vous informer que l'Ordination Episcopale et la Prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso auront lieu le samedi 19 juillet 2025 à Ouesso.

A cette occasion, toutes celles et tous ceux qui voudront y prendre part, sont priés de s'inscrire au Secrétariat de leurs propres Diocèses, avant le 30 juin 2025.

Que Dieu nous prenne en grâce et nous bénisse pour sa plus grande gloire!

NB: Pour la délégation de la Conférence épiscopale du Congo, les frais de transport et de séjour sont fixés à 40.000 Fcfa. Le départ de Brazzaville est prévu pour le jeudi 17 juillet à 6h30.

Pour tout contact, s'adresser à la secrétaire au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, en face du lycée Chaminade.

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire Général de la CEC

Le secrétaire Général de la Conférence épiscopale du Congo
Aux Conférences Episcopales sœurs
de l'ACERAC et du SCEAM

Obiet: Consécration Episcopale et prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso

Excellences,
Chers Frères Secrétaires Généraux des Conférences Episcopales sœurs (ACERAC et SCEAM),

Au nom de la Conférence Épiscopale du Congo, j'ai la joie de vous informer que l 'Ordination Episcopale et la Prise de possession canonique du nouvel Évêque de Ouesso, Monseigneur Brice Armand IBOMBO, auront lieu le **samedi 19 juillet 2025 à Ouesso.**

L'Eglise-famille de Dieu qui est au Congo-Brazzaville vous prie d'accompagner le diocèse de Ouesso et son nouvel évêque élu par vos ferventes prières.

Que Dieu nous prenne en grâce et nous bénisse pour sa plus grande gloire!

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire Général de la CEC

DIOCESE D'IMPFONDO

Publication de bans

Mgr Daniel Nzika, évêque d'Impfondo informe les prêtres, religieux et religieuses, les paroisses et communautés chrétiennes des villages, le peuple de Dieu de son diocèse, que le dimanche 29 juin 2025, en l'église Notre-Dame du Rosaire de Moungoungui d'Impfondo, il ordonnera prêtres, les diacres ci-après:

- Abbé Laurent Joël Bomboko;
- Abbé Eudes Saïra Bassebi;
- Abbé Stanislas M'Pathe Mombothy
- Abbé Borgia Davé Bonguendo.

Avant de conférer ces ordinations, l'évêque d'Impfondo prie toute personne qui saurait un motif pouvant empêcher l'un ou l'autre des candidats d'accéder aux ordres, de bien vouloir l'en informer ou encore les curés de leur lieu de stage, conformément à la disposition du canon 1043. Mgr Nzika invite à porter les candidats dans les prières.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Aux Communautés Paroissiales et Religieuses

A l'occasion de la messe de clôture de l'année pastorale 2024-2025 le dimanche 13 juillet 2025, j'ordonnerai prêtres, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h30, les diacres dont les noms suivent:

- Abbé Barthel Jobel Bakakoutela-Mpena
- Abbé Jer Charlemagne Bouzingou Manzokona
- Abbé Gair Prince Kimvouama
- Abbé Gloire Nzingoula
- Abbé Orphée Tsoumbou
- Abbé Merveilles Aleydre Zola Nganaam.

Que cette circulaire, qui tient lieu de publication de bans, soit lue et affichée dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et partout où les candidats auraient séjourné au moins six mois.

Je vous invite à soutenir les futurs ordinands par vos prières.

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU
Archevêque Métropolitain de Brazzaville

Que pouvons-nous faire pour vivre dans un monde meilleur?

FORMATION

Des acteurs sociaux renforcés sur la cogestion d'un CSI

Le siège du Forum des jeunes entreprises a abrité, du 10 au 11 juin 2025, un atelier de renforcement des capacités d'une cinquantaine de membres des Comités de santé (COSA) de Brazzaville et de représentants du réseau des associations de consommateurs. Il a permis de sensibiliser les participants aux obligations dévolues aux représentants des usagers au sein des formations sanitaires, notamment les Centres de santé intégrée (CSI), pour l'amélioration de l'accès des populations à des soins de qualité.

Les membres des Cosa à la fin de leur formation

L'atelier a été organisé par l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), dans le cadre du projet santé financé par l'Ambassade de France, à hauteur de 26.232.915 francs CFA (76 % du budget total) pour 18 mois, à travers le dispositif Kotonga. Les participants sont venus des comités de santé de l'ile Mbamou, Talangaï, Ouenzé, Makélékélé et Mfilou-Ngamaba.

Deux exposés ont été développés pour édifier les membres des COSA et du RAC à la bonne implication des citoyens dans la gestion d'une formation sanitaire. Inspecteur général de la santé, le Pr Richard Bileckot a planché sur le *«rôle, acteurs et fonctionnement du comité des usagers des hôpitaux»*, tandis que, intervenant par visioconférence depuis Paris, Christian Khaliffa, président INDECOSA-CGT, s'est acquitté d'aviser les participants sur *«le rôle et le fonctionnement du comité des usagers: cas de la France»*. Pour sa part, le Dr Nelson Bokalé, médecin-chef du district sanitaire de l'ile Mbamou, a insisté sur la nécessité et l'importance de la formation, la place et le rôle des COSA. *«Actuellement, les formations sanitaires (NDLR: les CSI notamment) sont désormais gérées en cogestion. Il y a une partie représentée par le service technique et une autre par la communauté à travers les COSA»*, a-t-il rappelé. Les membres des COSA doivent donc être à même de jouer leur rôle dans la cogestion des CSI. *«Cet atelier a été nécessaire pour nous, afin d'aller dans le sens de l'amélioration des capacités opérationnelles de la gestion des comités de santé et des hôpitaux. Nous souhaitons de l'amélioration à tout moment»,* a dit Arsène Ibara, président du COSA du centre de santé intégré Fleuve Congo, district sanitaire de Talangaï. Pour René Ngouala, président du comité de suivi de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, *«le projet apporte une réponse à la revue du secteur de santé réalisée en 2018 qui avait identifié, entre autres faiblesses, la faible participation de la société civile et des communautés au fonctionnement du système sanitaire»*.

Le comité des usagers est un organe consultatif mis en place dans les hôpitaux pour promouvoir la participation citoyenne et contribuer à l'amélioration de la qualité des soins.

Philippe BANZ

ECOLE PUBLIQUE

Adoption d'un nouveau mode de gouvernance

Les documents qui organisent le nouveau mode de gestion des établissements scolaires du secteur public ont été adoptés au terme d'un atelier de réflexion organisé du 12 au 14 juin 2025, à Kintélé, au nord de Brazzaville par le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire. L'installation des comités de gestion représente une étape clé pour renforcer la gouvernance des écoles publiques.

Les officiels et les participants après la cérémoniue d'ouverture

L'atelier s'est tenu avec l'appui financier de la Banque mondiale, par l'entremise du projet *«Programme Accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)»*. Les travaux ont été ouverts et clôturés par Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et l'alphabétisation. Plus de cent participants ont planché sur les documents. Ils sont venus des ministères de l'Enseignement général, de l'Enseignement technique, de l'Intérieur et des Finances, ainsi que des préfectures, des présidences des conseils départementaux et municipaux.

Les comités de gestion des établissements scolaires (COGES), qui seront mis en place, sont des organes de concertation, d'appui et de gestion participative. Leur mission consiste à renforcer la gouvernance locale du système éducatif en impliquant les différentes parties prenantes (notamment les chefs d'établissement, les enseignants, les parents d'élèves, les autorités locales et les représentants de la communauté) à la prise de décision et au suivi des activités de l'école. Ces comités sont une matérialisation du décret n°2024-2947 du 30 décembre 2024. Leur installation nécessitera une coordination entre les différents ministères. D'après les organisateurs, l'atelier de Kintélé a permis de clarifier de manière spécifique le rôle de chaque ministère dans le processus d'installation, conformément au décret, de proposer des textes d'application, de valider les termes de référence relatif à l'installation des COGES et d'adopter une feuille de route.

Pour Mme Stella Sassou Nguesso, présidente du conseil municipal, députée de Kintélé, *«cette initiative est venue renforcer la politique de transfert de compétence dans le secteur de l'éducation de base»*. Jacques Ississongo, préfet inspecteur général de l'administration du territoire, s'est réjoui du nouveau cadre juridique qui implique une redéfinition aussi bien de l'organisation que des organes de gestion des établissements scolaires. *«Les nouveautés apportées par les lois promeuvent la démocratie participative, en donnant la possibilité aux populations de faire le suivi de la gestion des affaires scolaires et sanitaires les concernant»*, a-t-il déclaré. Pour sa part, Jean-Luc Mouthou a affirmé avoir posé solidement les bases de la réforme. Mais *«le chemin vers une gouvernance éducative participative, responsable et performante, exige des efforts continus»,* a dit M. Ississongo

Les participants ont formulé des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics et des COGES consignées dans le communiqué final des travaux. Il revient à tous de veiller à la mise en œuvre de la feuille de route adoptée, de suivre les engagements pris et d'instaurer un véritable pilotage basé sur les résultats.

Ph.B.

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

N° 160/2025/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt/Département/	Requérants
01	N° 9339 du 11/02/25	Section :C2 ; bloc : 70, Plle : 8(ex 524 bis), Sup : 343,09 m2	524 bis, Avenue Général charles de Gaulle (Q	Bacongo	KAMANKE MARIEN Fridelin
02	N°9271 du 15/01/25	Section : CC, bloc :107; Plle :21 bis, Sup.214, 59 m2	1 Rue Eby	Djiri	OSSIBI Noah Ange Igor
03	N°9244 du 31/01/24	Section : O, bloc :-; Plle :-, Sup.823,06 m2	Rue du Ministre (Q Université D S N)	POOL	ONZARI IKOTO Elvire Franck
04	N°7579 du 04/09/23	Section : -, bloc :-; Plle : -, Sup. 1985,05 m2	NTOULA	Pool	BATOUMOUINI Rael
05	N° 9483 du 11/04/25	Section :-, bloc :-, Plle : -; Sup, 427,58 m2	Avenue Mayama (TSIELAMPO)	Mfilou	Enfants NGAYOU
06	N°9181 du 19/11/24	Section : -, bloc : - ; Plle :-, Sup : 40.041,94 m2	Village Mpangou	Pool	NDONGO Francine Péggy
07	N° 9156 du 19/09/24	Section :B2, bloc :63, Plle : 9; Sup, 357,53 m2	14, Rue Victoire	Makélékélé	NGOMA TSITA NTONDO Prisca
08	N°33225 du 21/02/25	Section :AT ; bloc : 31, Plle : 49, Sup : 249,34 m2	63Bis, Rue Ngambio Léonard (	Moungali	SOUASSANI MILANDOU Rolvy D
09	N°9461 du 03/04/25	Section : -;bloc : -; Plle : -, Sup : 384,67 m2	28, Rue Saboukoulou André (Q Kiélé Ténard)	Mfilou	NTUNGUSI KUBATILA Flavien
10	N°9376 du 26/02/25	Section : AB;bloc : 30; Plle : 41, Sup : 1289,30 m2	39 Avenue Mafouta	Madibou	SOCIETE PUMA International S.A
11	N° 9487 du 16/04/25	Section : AN2(ex AQ), bloc 28(ex 1) ;plle : 3 bis, Sup :196,18 m2	Rue MBAMA Mambari (Q Indzouli)	Mfilou	MOUPANGOU Chancy Ram S
12	N°7101 du 12/12/22	Section : AI ; bloc : 61, Plle : 15, Sup : 177,73 m2	16 bis, Rue Matoumbou quartier Nzoko	Mfilou	EPOUERY MASSALA Guynette D
13	N° 9382 du 03/03/25	Section : - , bloc -, Plle :- , Sup : 705, 79 m2	23, Rue Justin Moukassa (Qtier Mayanga)	Madibou	MBOUSSI Alicia Ange Candide
14	N°9383 du 03/03/25	Section :-, bloc : -, Plle :- ; Sup : 800,00 m2	25, rue Mankessi Michel & 26 rue Mikamona A	Madibou	MBOUSSI Daisy Aurore Steinely
15	N°9465 du 07/04/25	Section :F, bloc :31(ex46), Plle :1(ex10) ;Sup : 424,51 m2	59 Rue Maurice Louamba (ex rue Bergère)	Bacongo	BIAVANGA BENELDA Rochelvie
16	N°9486 du 14/04/25	Section :B2, bloc : 104 ; ;Plle : 08; Sup : 370,65 m2	02, Rue Makabana (Qtier Diata)	Makélékélé	Enfants NDOULOU Albertine
17	N°9225 du 18/12/24	Section : -, bloc :-; Plle :-, Sup.42.092, m2	Village Yanga (District de Boko)	POOL	MATOUDIDI Alain
18	N°9292 du 02/06/25	Section :B2, bloc:122; Plle 5; Sup 182,34 m2	50 bis, rue Dihessé (Quartier Diata)	Makélékélé	Enfants MAVOUNGOU
19	N° 9478 du 10/04/25	Section :C2, bloc :114 ; Plle : 26 (ex 119); Sup 501, 26 m2	119, Rue Archambault Q Mpissa	Bacongo	COUPLE MATINGOU
20	N°9001 du 04/07/24	Section : -, bloc : -, Plle :- ; Sup : 3201,86 m2	Rue Kiyindou (quartier kombé)	Madibou	SITA Gustave
21	N° 9427 du 21/03/25	Section :A3; bloc : 26, Plle : 2(ex 28), Sup154, 72 m2	40 bis, Rue Massembo Loubaki (Quartier Ngangouoni)	Makélékélé	LOUZIZILA Geoffroy Amour Du Christ
22	N° 9479 du 10/04/25	Section ;B2, bloc : 160, Plle :8, Sup : 395,20 m2	56 Rue du Pool quartier Diata	Makélékélé	TSOUASSAWA NGONO Giresse
23	N°9124 du 05/09/24	Section : B2; bloc : 81 ; Plle : 15bis, Sup.176, 90 m2	5, Rue Nianga (Quartier Diata)	Makélékélé	KIVOUTIKI TIONGUISSA M
24	N°9447 du 28/03/25	Section : F; bloc : 136, Plle :12(ex 125) , Sup. 136, 02 m2	125, Rue Nkouka Loubofo (Q Kounkou)	Bacongo	BANZOUZI Marie Paul
25	N° 32567du 01/10/24	Section : - , bloc -, Plle :- , Sup : 200, 00 m2	Quartier Florent Tsiba (DJIRI)	Pool	NGOULOU MOUKILI Jérémie A
26	N°32568 du 01/10/24	Section :-, bloc :- ; Plle :- ; Sup 200,00 m2	Quartier Florent Tsiba (DJIRI)	Pool	NGAKOSSO MOUAKYS Beldys E
27	N°9503du 18/04/25	Section : C4(exC3) ; bloc : 64 ; Plle : 17 (ex1953), Sup 276,09 m2	1953, Rue Mbemba Pierre (Q Matour)	Makélékélé	ODENDE GOMA DEBORA Anha
28	N°9289 du 20/01/25	Section :C2, bloc :106 ; Plle : 4; Sup :700, 01 m2	MPISSA	Bacongo	OYERI Renée Stella
29	N° 9443 du 28/03/25	Section : G, bloc : 142, Plle :4, Sup 156,69 m2	344bis, Rue Mbama	Bacongo	NIANGA-OMBANDZA Gerand G
30	N° 9442 du 28/03/25	Section :-, bloc :-, Plle :- Sup: 360,00 m2	Rue non dénommée (QTIER Gaston Mpouililou)	Pool	MPOUO Albin Michel
31	N°9345 du 12/02/25	Section :E, bloc : 110(ex 54), Plle : 1, Sup : 348, 08 m2	34, Rue Ngolo Tchissambou (ex Moll)	Bacongo	LOUMINGOU Weenfer Jessi
32	N°9449 du 31/03/25	Section : BH2 ; bloc : 104 Plle : 7bis, Sup : 424,27 m2	54 Avenue Nsendé Daniel (Q Massissia)	Madibou	M'BERI N'GOUARI Berlis
33	N°9445 du 28/03/25	Section :B2 ; bloc : 101 ; Plle : 13 ; Sup : 187, 53 m2	45, Rue Yamba (Diata)	Makélékélé	BISSON Jade Marie Pia
34	N°33247 du 27/02/25	Section :AP2;bloc :77, Plle : 12, Sup : 322,28 m2	2, Rue Louvakou	Mfilou	TOKOBE Geneviève Natacha M
35	N°6716 du 05/05/22	Section :- ;bloc :-, Plle : -, Sup : 316,22 m2	35 Rue Nsamou (quartier Itsali le bled)	Mfilou	MVONDO Simone
36	N° 9183 du 22/11/24	Section : AK bloc : 15, Plle : 5, Sup 274,51 m2	6 Avenue de la paroisse (qtier Makazou)	Mfilou	TAKI MALONDA André
37	N° 31498du 29/01/24	Section : -, bloc : -, Plles : - - ; Sup 10.094.929,856 m2	Village BAMBOU (Terres Bampoh)	Pool	Société les Fruits de PIERRE Sarl
38	N°9167 du 15/11/24	Section : AD4(ex AB), bloc :38; Plle :4 ; Sup : 785,75 m2	8, Rue Joseph Bouana (qtier Mafouta)	Madibou	NTANDOU SISSOUKOULOU IL
39	N°9166 du 15/11/24	Section : -AP2 ; bloc : 143; Plles : 13, Sup : 328,66 m2	24, Rue Nkéléké (Q Ngambio)	Mfilou	INTARI Jean Urbain
40	N° 7831d u 01/03/24	Section : AD; bloc : 81 ; Plle :3bis, Sup : 240,, 21 m2	5 bis, Rue Nkounka Alphonse	Makélékélé	MBOUZI MAYANGUI Adolphe
41	N°9286 du 20/01/25	Section : C; bloc : 81(ex 6), Plles : 16(ex 8), Sup : 529,95 m	27, Rue Bikoumou André	Bacongo	NDIAYE MAMADOU
42	N° 9391du05/03/25	Section : C2 ; bloc : 126 ; Plles : 3bis, Sup : 207,48 m2	837 Rue Cardinal E M (quartier Mpissa)	Bacongo	MAPANGUI Patritrick Antoine B
43	N°9296 du 26/03/25	Section AE, bloc :18 ; Plle :01 bis ; Sup :249,99 m2	Avenue Albert Mpoutou (Q Mansimou)	Madibou	MIACKASSISSA Franck Jodel U
44	N°9456 du 01/04/25	Section : C, bloc :6 ; Plle :18(ex742), Sup :442,92 m2	742 , Avenue de l'OUA bis	Bacongo	Succession BAKOUMA
45	N° 9511 du 23/04/25	Section - bloc : -; Plle :- ;Sup : 11.047,76 m2	Mantébé-Kimpouomo	Madibou	MBOUTILA NTOUMI Henoc Jered
46	N° 9539 du 08/05/25	Section A3, bloc : 33 ; Plle :22 ;Sup : 361,97 m2	08, RUE Maléla François	Makélékélé	MOUSSA Providence Christ
47	N°9441 du 27/03/25	Section : F, bloc :148(ex 97A) ; Plles : 4(ex 03) ; Sup 280,68 m2	134, rue Mpossi Masséké (ex Berlioz)	Bacongo	BIYOT Andréa Dominique
48	N° 9298 du 21/01/25	Section :AW, bloc :6, Plles : 1bis &8, Sup :574 ,72 m2	Quartier Kimpouomo	Madibou	KOUKA Victor
49	N°9385 du 04/03/25	Section :AP2, bloc : 156, Plles : 2 Sup 140,30 m2	2 bis, Rue Mouanga Ngoumba	Mfilou	MAYALA Daniel Francis
50	N°9541 du09/05/25	Section :BH2, bloc :55, Plles : 5, Sup 375,76 m2	42bis, Avenue Nsendé Daniel (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
51	N°947 du 09/04/25	Section :CH, bloc :25, Plles : 4, Sup 570,57 m2	Rue Ondongo (quartier Soprogi)	Djiri	OKO Landry Simplice

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 11 juin 2025

Le chef de Bureau
Aimé Carl Stédy DIATOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
.=.=.=.=.=.=.=..=
PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/MEPIR/2025/UGP PRACAC

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ETUDE DE REGIMES SIMPLIFIES POUR LES PETITS COMMERÇANTS LE LONG DU CORRIDOR FLUVIAL CONGO – OUBANGUI

I- CONTEXTE
Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **Etude de regimes simplifiés pour les petits commerçants le long du corridor fluvial Congo-Oubangui.**

II- TACHES ET RESPONSABILITES
Le consultant sera chargé de réaliser une étude sur les régimes simplifiés pour les petits commerçants exerçant le long du fleuve Congo et son affluent Oubangui. Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du PRACAC il sera chargé entre autres de:

- Analyser le cadre réglementaire régissant le commerce intrarégional et national pour le commerce à petite échelle;
- Analyser les contraintes techniques, institutionnelles et matérielles pour développer le commerce tronsfrontalier et clarifier les conditions d'enregistrement des commerçants (registre du commerce, etc.) au niveau du commerce transfrontalier informel;
- Analyser sur les échanges de produits agricoles ou de pêche: les produits tels que le poisson, le manioc, etc., sont produits dans l'un des pays et vendus dans l'autre. La CEMAC étant une union douanière dotée d'un Code des douanes communautaire, ces produits devraient théoriquement circuler au sein de l'union avec des contrôles douaniers et des droits de douane limités. Cependant, des mesures SPS (Sanitaires et Phytosanitaires) peuvent s'appliquer, notamment en raison de leur lien avec l'agriculture ou la pêche;
- Analyser les importations des Produits manufacturés: Des produits tels que des piles, des articles en plastique, etc., sont importés au Congo (point d'entrée pour les marchandises en provenance de l'extérieur de la CEMAC). Ces produits ne sont probablement pas en transit, mais ont été dédouanés pour la consommation au Congo. Il est nécessaire de vérifier ce qui est applicable selon le Code des douanes;
- Analyser les régimes migratoires en vigueur pour les petits commerces frontaliers et les exigences documentaires, y compris les systèmes tels que l'octroi des laissez passer ou les jetons de marché frontalier, qui permettent l'accès au marché et d'exercer des activités d'achat et de vente transfrontalier;
- Analyser les régimes en vigueur en matière de permis (autorisations), licences, certificats sanitaires/phytosanitaires et d'autres exigences documentaires applicables aux petits commerçants frontaliers;
- Evaluer le niveau d'intégration des dispositions des accords internationaux et régionaux dans les textes législatifs et réglementaires nationaux;
- Dénombrer les barrières tarifaires et non tarifaires conduisant au blocage dans la mise en oeuvre des accords de libre échanges de la CEMAC;
- Analyser les différents textes en vue d'identifier les lacunes, les vides et les incohérences juridiques, ainsi que l'état de mise en application par rapport aux standards de la région de la CEMAC;
- Demontrer l'implication des petits commerçants informels et des femmes dans le processus global et plus particulièrement dans l'exerce du petit commerce aux frontières;
- Analyser les interventions entreprises durant le projet avec les parties prenantes au niveau des deux pays et au niveau régional, y compris les différents niveaux d'engagement des petits commerçants transfrontaliers, les structures de commerçants engagées et les domaines thématiques;
- Evaluer l'implication du secteur privé et des administrations frontaliers dans la gestion du petit commerce informel;
- Elaborer un Plan d'action à entreprendre par les pays dans le cadre des regimes simplifiés de petit commerce aux frontières ceci en conformité aux normes de la CEMAC etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES
La mission sera réalisée par un Consultant individuel répondant aux exigences ci après:

- Etre titulaire d'au moins un diplôme universitaire (BAC +5) ou équivalent en sciences juridiques et politiques, droit commercial, droit des affaires, droit international ou droit en commerce international;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience en droit commercial international, en particulier dans le domaine du commerce transfrontalier;
- Avoir une parfaite maîtrise du cadre juridique et réglementaire et procédures sur le commerce transfrontalier, et en particulier dans la Zone CEMAC;
- Avoir une expérience au sein d'une organisation d'intégration régionale ou internationale, notamment dans les domaines de la coopération douanière ou du commerce international;
- Avoir déjà réalisé au moins deux ou trois études similaires dans la sous région;
- Avoir une parfaite maitrise de la langue française et une bonne connaissance de l'anglais.

IV- DEPÔT DES CANDIDATURES
Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: **une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience,** doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 juillet 2025** à 16H00, heure locale avec la mention: *« Avis de recrutement du consultant **chargé de l'Etude de Regimes Simplifies pour les Petits Commerçants le long du Corridor fluvial Congo – Oubangui»***.

Contact
Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 /à coté de l'église du Centenaire
Tél. (242) 06 931 00 10
E-mail: pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 20 juin 2025

Le Coordonnateur

Benoît NGAYOU

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°467/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33061 du 23-05-25	Sect: Zone Rurale; Sup: 20.700,56m2 soit 2ha07a00ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	Enfants AMBOUCKOU
2	33062 du 23-05-25	Sect: Zone Rurale; Sup: 60.014,86m2 soit 6ha00a14ca	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	Enfants AMBOUCKOU
3	32753 du 13-11-24	Sect: U, bloc -; Plle 4; Sup: 544,77m2	QUARTIER IOUEME	POOL	MOUBIO PAWA Grâce Prudence
4	33514 du 29-04-25	Sect: -, bloc -; Plle 7; Sup: 400,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	DIMI SANDY Fristel Gray
5	33344 du 24-03-25	Sect: L, bloc -; Plle -; Sup: 4.200,04m2	KINTELE (QUARTIER FLORENT NTSIBA)	POOL	MOPENDZA Ambroise
6	33615 du 26-05-25	Sect: BF, bloc 19 ; Plle 9; Sup: 229,89m2	12, RUE LANGO (KOMBO)	9-BZV	TABAKA Mélicia Paule Guillaumette
7	32813 du 27-11-24	Sect: W, bloc 7; Plle 6; Sup: 732,09m2	14, RUE OKASSA (QUARTIER LYCEE)	6-BZV	TSONO François
8	33291 du 10-03-25	Sect: P8, bloc 133; Plle 6; Sup: 206,72m2	92, RUE DOLISIE	4-BZV	LAH YOUBA
9	33498 du 22-04-25	Sect: P2, bloc 101; Plle 9 (ex.11); Sup: 354,87m2	53, RUE MONGO (POTO-POTO)	3-BZV	EGLISE NEO APOSTOLIQUE
10	32967 du 31-12-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	QUARTIER MANIANGA (RAGEC)	9-BZV	EGLISE NEO APOSTOLIQUE
11	32890 du 16-12-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	IGNIE (PK45), QUARTIER NDIBOU	POOL	EGLISE NEO APOSTOLIQUE
12	28758 du 16-05-22	Sect P13, bloc 264; Plle 13; Sup: 228,86m2	45, RUE NGALIEMA (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	GANA Julien Aymard
13	33196 du 14-02-25	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	VILLAGE IMPANI (NZO MOCHI)	POOL	TSIEMI née BADINGA SANTSI Fanelle Dafia
14	28919 du 14-07-22	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 906.296,89m2 soit 90ha62a96ca	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
15	33544 du 08-05-25	Sect: P3, bloc 74; Plle 5; Sup: 396,11m2	97, RUE BACONGO	3-BZV	FOFANA Mahamadou
16	28924 du 14-07-22	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 955359,08 m2 soit 95ha53a08ca	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
17	33023 du 13-01-25	Sect: U, bloc 114, Plle 2bis, Sup: 11.932,31m2 (1ha19a32ca)	MPILA (EX. CENTRE DE MECANISATION AGRICOLE)	6-BZV	Société SUPER JADE
18	28921 du 14-07-22	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 902.897,04m2 soit 90ha28a97ca	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
19	33530 du 05-05-25	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 445,38m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	LEGNERIS AUCANDZ Bayice
20	28918 du 14-07-22	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 903.516,39m2 soit 90ha35a15ca	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
21	32655 du 24-10-24	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 251,80m2	KINTELE	POOL	KIBA MOUABOUERE Nadège
22	28923 du 14-07-22	Sect : Zone non cadastrée, Sup: 895.497,49m2 soit 89ha54a97ca	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
23	32654 du 24-10-24	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 251,80m2	KINTELE	POOL	KIBA Géraldine
24	32518 du 16-09-24	Sect: -, bloc -; Plle 17; Sup: 446,77m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	MANDOUNOU BAMBI Jannel-Redh
25	28927 du 14-07-22	Sect: Zone non cadastrée, Sup: 902.571,07m2 soit 90ha25a71ca	VILLAGE NGOUOMI	POOL	BIZITOU Prosper
26	33620 du 26-05-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 800,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	TEJIOLENG KENGNI Bernard
27	32746 du 12-11-24	Sect: P7, bloc 103; Plle 18; Sup: 350,78m2	278, RUE MOULENDA	4-BZV	MOUASSIPOSSO MACKONGUI Audrey Larissa
28	33506 du 24-04-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 400,00m2	RUE NON DENOMMEE (STADE DE LA CONCORDE)	POOL	EKOMBA OLEGNA Armand Guy Gilbert
29	33287 du 10-03-25	Sect: P7, bloc 58; Plle 4; Sup: 345,08m2	867, RUE VOULA	4-BZV	Succession BAKEKOLO Jean
30	32693 du 30-10-24	Sect: E, bloc -; Plle -; Sup: 939,50m2	QUARTIER BAMOUROU	POOL	Arielle Gloria Inès NGOULOUBI née NDONGO
31	31579 du 19-02-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 263,13m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	ONDZANGA néee NGOMA Audrey Natacha
32	32353 du 12-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 254,79m2	11, RUE MBANI JOSEP (QUARTIER KIELE KENARD)	7-BZV	NGANDZIAMA René Matour
33	33619 du 26-05-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 100.524,45m2 soit 10ha05a24ca	VILLAGE NKOUO	POOL	EKOUNGOULOU née EZOUBA Winnie
34	13279 du 20-09-15	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	KINTELE (QUARTIER PAUL GAMBI)	POOL	BOUNDOUMBOU Pierre Vincent
35	33553 du 12-05-25	Sect: BD4, bloc 229; Plle 1; Sup: 541,77m2	14, RUE ONDAMA	9-BZV	INGOU KIANG Cédic
36	33539 du 06-05-25	Sect: P3, bloc 3; Plle 3; Sup: 338,37m2	72, RUE MAKOKO	3-BZV	Association AMICALE des DIAWAMBE du MALI «A.D.M»
37	33573 du 19-05-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 206,04m2	QUARTIER 9 UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	ONDAKARI Gosernich Gloire
38	33613 du 26-05-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 1.875,00m2	QUARTIER KONO	POOL	GAEKO César Giresse
39	33473 du 16-04-25	Sect: CG, bloc 10; Plle 29; Sup: 449,66m2	27, RUE MOUTCHE AKA / RUE MAYOUKA (MANIANGA)	9-BZV	ADOUKI Christiane
40	32497 du 06-09-24	Sect: B, bloc -; Plle 01; Sup: 1.200 ?00m2	LA RN2 / QUARTIER: 01 (IPOMBO) OWANDO	CUVETTE	FOUSSILA Mémoire
41	33158 du 07-02-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 3.450,70m2	VILLAGE YIE	POOL	GAEKO César Giresse
42	33114 du 29-01-25	Sect: -, bloc -; Plle -; Sup: 1.200,00m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	GOKABA ISSONGO Grâce Olivia
43	33184 du 14-02-25	Sect: C, bloc - ; Plle 05; Sup: 374,59m2	RUE NON DENOMMEE/QUARTIER MBATAKA (MAKOUA)	CUVETTE	OKEMBA OKAKA Charlotte
44	29455 du 25-11-22	Sect: P5, bloc 100; Plle 2; Sup: 245,42m2	86, RUE BANDZA	3-BZV	AMADOU ALOUA
45	32310 du 02-08-24	Sect: P8, bloc 163; Plle 4; Sup: 397,18m2	6, RUE LOUDIMA	4-BZV	HISSIEN Abdelrahim

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 23 juin 2025

Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur Principal des Impôts,
Chef de Bureau

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DEGESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°AON /001/ METP/CGMP/SP/2025. ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DU CETA D'ODZIBA (POOL)

1- Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2()25, volet Investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METT) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour **l'Acquisition des équipements du CETA d'Odziba.**

2- Le METT sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour **l'Acquisition des équipements du CETA d'Odziba.**

3- La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2e étage, immeuble ex-Voix de la révolution en face du stade Marchand)**, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8 heures à 14 heures.

5- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant de **Cent vingt-cinq mille (125.000) francs CFA**.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée **au plus tard le 28 juillet 2025 à 14 heures précises.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes **le jour même à 16 heures**, en présence des représentants des candidats.

7- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaires ou de chèque certifié d'un montant équivalant à **Cinq cent mille (500.000) francs CFA.**

8- Les offres devront demeurer valides **pendant une durée de cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 24 uin 2025

Le ministre

Ghislain Thierry MAGUESSA EBOMÉ

COUP D'OEIL EN BIAIS

(Suite)

Bac 2025: le candidat le plus âgé est une femme de 59 ans

Selon une information du journal en ligne Les Echos du Congo-Brazzaville, Mme Adèle Avouké est la doyenne des candidats au baccalauréat 2025. Enseignante âgée de 59 ans, elle a passé les épreuves pour le Bac technique, série R3. Elle espère décrocher cette année son diplôme. Au Congo, 16065 candidats sont inscrits cette année au baccalauréat.

Suicide à Bacongo

Un père de famille s'est donné la mort chez lui, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Il exerçait un commerce au marché Total. Qu'est ce qui est arrivé à cet homme tranquille et sans histoire? Au marché Total, on se perd en conjectures lorsqu'on évoque son cas. Ni sa famille ni ses amis n'arrivent à comprendre ce geste malheureux, car il ne se plaignait pas, apparemment, de problèmes graves. La tendance au suicide persiste dans la société congolaise.

MINISTERE DES FINANCES, BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF A L'ANNONCE LEGALE N° 013/2025/OUESSO INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

AU LIEU DE:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
01	3077 du 22/01/2025	Section A ; bloc 4; Plle 9bis; Sup.: 226,92 m²	Quartier Mindongo (Avenue Paul MBOT), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Mme ELENGA ONDZE née Nartova Lidia Vladimirovna
02	3078 du 22/01/2025	Section A ; bloc 4; Plle 9; Sup.: 218,92 m²	Quartier Mindongo (Avenue Paul MBOT /rue Mambili), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Enfants ELENGA ONDZE

LIRE:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
01	3077 du 22/01/2025	Section A ; bloc 4; Plle 9; Sup.: 218,92 m²	Quartier Mindongo (Avenue Paul MBOT), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Mme ELENGA ONDZE née Nartova Lidia Vladimirovna
02	3078 du 22/01/2025	Section A; bloc 4; Plle 9bis; Sup.: 226,92 m²	Quartier Mindongo (Avenue Paul MBOT /rue Mambili), Arrondissement n° 1 Nzalangoye	Enfants ELENGA ONDZE

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 06 juin 2025
Le Chef de Bureau

ITOUA BOSSOBITA

LUTTE CONTRE LA DREPANOCYTOSE

Deux décennies d'engagement et de progrès

Après vingt ans passés, depuis les premiers États généraux consacrés à la drépanocytose, Brazzaville, capitale du Congo s'impose comme centre névralgique de la lutte contre cette maladie génétique en Afrique. Pour évaluer les progrès enrégistrés, la Fondation Congo assistance a organisé une conférence de presse le 17 juin 2025 au Centre national de référence de la drépanocytose ''Antoinette Sassou Nguesso''.

Les coanimateurs de la conférence de presse

Cette conférence de presse a été coanimée par les Prs Donatien Moukassa, directeur de cabinet du ministre de la Santé, Alexis Elira Dokékias, directeur général du Centre de la drépanocytose, et Michel Mongo secrétaire général de la Fondation Congo assistance. La rencontre a permis aux autorités sanitaires et aux partenaires de dresser un bilan positif depuis la tenue des états généraux de 2005, saluant ainsi l'engagement de Mme Antoinette Sassou Nguesso, et d'envisager des perspectives positives pour faire reculer la maladie de manière durable.
Tous les intervenants ont unanimement reconnu le rôle majeur joué par Mme Antoinette Sassou Nguesso, qualifiée de *"marraine mondiale de la lutte contre la drépanocytose"*. Son engagement personnel et constant a été évoqué comme l'un des leviers essentiels de la mobilisation régionale. Un participant n'a pas hésité d'affirmer que son action méritait *"un prix Nobel de la paix"*, tant elle a permis de sauver des vies et de structurer une réponse panafricaine à la maladie.
La conférence a également permis de rappeler l'impact des états généraux, qui ont favorisé l'émergence d'un véritable réseau scientifique africain. Des associations ont vu le jour dans plusieurs pays comme le Cameroun, le Bénin, la RDC, le Gabon ou encore le Nigeria. Cette dynamique a conduit à la création d'un centre à vocation sous-régionale à Brazzaville, aujourd'hui devenu une référence.
Les résultats sont louables: le nombre de patients suivis est passé de 8. 000 en 2019 à plus de 36. 000 en 2025, avec un taux de mortalité drastiquement réduit, (seulement 36 décès recensés). Le centre a également mis en place un diplôme de spécialisation en hématologie, et accueille désormais des médecins venus d'autres pays africains.
Sur le plan thérapeutique, des avancées importantes ont été soulignées: recherche sur le gène S, publications scientifiques, et surtout introduction de la greffe de cellules souches pour les enfants avec donneur familial compatible. Le centre s'est récemment équipé d'un dispositif d'échange transfusionnel automatique, renforçant la prise en charge des femmes enceintes et de tous les drépanocytaires.*"L'espoir est permis"*, a dit le directeur général du centre.
La question de la gratuité des soins a suscité des échanges nourris. Si la consultation reste abordable (5 000 FCFA), les intervenants ont rappelé la nécessité d'un engagement politique et parlementaire accru pour envisager un modèle durable de gratuité.
Enfin, les témoignages de patients aujourd'hui insérés dans la vie active, certains devenus avocats, notaires, ou mères de famille ont illustré l'impact de ces avancées. Le suivi d'un patient de 82 ans démontre par ailleurs l'efficacité de la prise en charge à long terme, a indiqué le Pr Alexis Elira Dokékias, dévoué pour la prise en charge des personnes drépanocytaires.
Parmi les perspectives évoquées figurent l'instauration d'un diplôme universitaire interafricain, l'extension des capacités de greffe, la poursuite des partenariats scientifiques, ainsi que l'ouverture prochaine d'une unité de soins baptisée "Unité des Mondialistes", financée par des dons privés.

Darchevie Kette BONAZEBI
(Stagiaire)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Brazzaville mobilisée contre la pollution plastique

Du 5 au 7 juin 2025, Brazzaville a célébré la Journée mondiale de l'environnement sous le thème: *«Mettre fin à la pollution plastique dans le monde».* Une série d'activités de sensibilisation, d'échanges et d'actions citoyennes a été organisée avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), sous la houlette de la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault.

Les officiels pendant les échanges

Le coup d'envoi des actions a été donné le jeudi 5 juin, à travers une causerie-débat réunissant autorités publiques, partenaires au développement, société civile, chercheurs et citoyens, dans le but de susciter une prise de conscience collective sur les dangers liés à l'utilisation du plastique. Lors de cette rencontre, un constat accablant a été dressé: l'insouciance généralisée des populations face aux risques environnementaux, aggravée par un laxisme institutionnel inquiétant.
Henry-René Diouf, représentant résident adjoint du PNUD au Congo a rappelé que la lutte contre la pollution plastique est avant tout un combat contre le réchauffement climatique. *«Chaque fois que nous utilisons le plastique, nous contribuons au réchauffement climatique»*, a-t-il déploré. Avant de formuler un appel fort: *«Que cette journée ne soit pas un événement isolé, mais le début d'un engagement collectif et durable pour la préservation de notre planète»*, a plaidé le représentant du PNUD.
Ce message fait écho aux préoccupations mondiales sur la gestion des déchets plastiques, dont l'impact est aujourd'hui reconnu comme l'un des fléaux majeurs du siècle. Selon les données du PNUD, ce sont près de 400 millions de tonnes de plastiques qui sont produites chaque année dans le monde, dont une large part finit dans les océans, les rivières ou les sols, affectant durablement la biodiversité et la santé humaine.
Le point d'orgue des activités a été la *«marche verte contre la pollution»*, une initiative citoyenne qui a rassemblé des centaines de participants. Le cortège, parti de la commune de Moungali, dans le 4e arrondissement a parcouru les rues de Brazzaville jusqu'à l'esplanade de la Basilique Sainte-Anne (Poto-poto 4e arrondissement), arborant casquettes, t-shirts et slogans tels: *«Non au plastique !»*.
Cette marche a connu la participation de quelques membres du Gouvernement; Arlette Soudan Nonault, Rigobert Maboundou, Irène Mboukou Kimbatsa, Bertille Nefer Voumbo Yali Ingani, ainsi que des représentants du système des Nations unies, dont Abdouramane Diallo, Adama-Dian Barry et Henry-René Diouf. Tous ont marché côte à côte avec les citoyens, exprimant leur volonté d'agir concrètement contre la pollution plastique.
Ministre de l'Environnement depuis plusieurs années, Arlette Soudan Nonault a une nouvelle fois plaidé pour une mobilisation multisectorielle et transversale. Puisqu'aussi bien, le plastique est présent, dans les rues, les marchés, les rivières. Il est urgent de changer cela. *«L'État, les entreprises, les citoyens, nous devons tous prendre nos responsabilités»,* a-t-elle dit à l'issue des activités.
Elle a également évoqué l'urgence d'une réforme des pratiques de gestion des déchets, mais surtout la nécessité de renforcer le cadre législatif, de sanctionner les infractions environnementales et de promouvoir l'économie circulaire, notamment par l'encouragement des alternatives durables au plastique à usage unique.
Partisan au changement, un participant a souligné: *«Nous avons marché aujourd'hui, mais c'est demain qu'il faudra changer nos habitudes».*
A noter que 400 millions de tonnes de plastiques produites chaque année dans le monde, 11 millions de tonnes de déchets plastiques finissent dans les océans chaque année, 1 million de bouteilles en plastique sont vendues chaque minute dans le monde. En Afrique, moins de 10 % des déchets plastiques sont recyclés.

Gaule D'AMBERT

CAMPUS FRANCE — INSTITUT FRANÇAIS

Assistant - Campus France Congo Pointe Noire

Campus France Congo est un service de l'Ambassade de France dédié aux candidat.e.s congolais•es ou étranger.ère.s (non ressortissant.e.s de l'Union Européenne) résidant au Congo et souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France.

MISSIONS
Il incombera à l'assistant Campus France de remplir les tâches suivantes:

Assure l'accueil des étudiant-e-s pour répondre à leurs questions et les orienter dans leurs démarches, en mettant à disposition des supports de communication pertinents (Prise de rendezvous, brochures, ressources en ligne etc.)
Accompagne les étudiant-e-s qui ont des questions techniques concernant la plateforme Etudes en France et veille à la bonne utilisation du matériel informatique par le public
Traite et valide les dossiers des candidat.e.s sur la plateforme Études en France. Vérifie les documents officiels des étudiant-e-s tels que les BAC et diplômes universitaires, les fait authentifier le cas échéant
Assiste pour l'organisation des entretiens : envoi et impression du planning des entretiens et des salles, participation à la formation des prestataires Campus France, et autres tâches relatives à l'organisation des entretiens
Participe à l'organisation et à la tenue des campagnes d'information (médias, réunions d'informations, visites des établissements). Mène des activités d'orientation avec les étudiant.e.s: animation d'ateliers collectifs (orientation, CV, LM) et conduite d'entretiens individuel d'orientation
Assiste à la gestion des ressources de l'Espace: rangement et archivage des dossiers, classement des brochures et de la documentation, suivi du nombre d'entrées de l'Espace
Participe au développement de France Alumni Congo: mène des activités de recensement, d'inscriptions, d'ateliers et autres évènements en lien avec les alumni, reste en contact avec les entreprises et établissements d'enseignement supérieur

PROFIL RECHERCHÉ

De formation supérieure (minimum niveau bac +3) dans un cursus pertinent pour le poste (sciences de l'éducation, ressources humaines, gestion des administrations, etc.), les candidat-e-s devront justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an.

Compétences exigées
* Bon relationnel avec un public étudiant
* Bonnes qualités rédactionnelles, capacité de synthèse et parfaite maitrise de la langue française (écrit et oral)
* Bonne connaissance des applications de bureautique (principalement tableur et traitement de texte)
* Maitrise des applications courriel
* Organisation et rigueur
* Familiarité avec l'enseignement supérieur français et des questions d'orientation universitaire et professionnelle
* Esprit d'équipe et d'initiative, grande patience

Date de prise de poste souhaitée: le 1er septembre 2025

Lieu de travail: Institut Français de Pointe Noire — Campus France Congo

Période: Contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois. En cas de satisfaction, passage au contrat à durée indéterminée.
Conditions de travail:

1- Temps de travail: selon le code du travail de la République du Congo 2- **Horaires:** 40h/semaine

Dossier de candidature:

CV, lettre de motivation, copie de l'ensemble des diplômes d'enseignement supérieur.

Les candidat.e.s devront envoyer leur dossier de candidature **au plus tard le 2 juillet 2025** par courriel à candidature.brazzavilte@ifcongo.com **en précisant en objet du mail *«Candidature Assistant.e Campus France Pointe Noire»***

CELEBRATION

Le mois de l'Europe s'est clos à Brazzaville sous le signe de la culture et de la sape

Du 7 au 13 juin 2025, Brazzaville a l'instar des autres capitales du monde a célébré le mois de l'Europe. Une célébration qui a mis à l'honneur les liens historiques et culturels entre l'Union européenne (UE) et le continent africain en générale, et la République du Congo, en particulier. Orchestrée par la délégation de l'Union européenne en République du Congo, sous la houlette de son ambassadeur, Anne Marchal, cette semaine de festivités a allié formation, art cinématographique et valorisation du patrimoine vestimentaire local à travers un événement marquant : le défilé «Diatance» des célèbres sapeurs de Bacongo.

La parade des sapeurs et des membres de la délégation de l'UE

Dans son allocution de clôture, Anne Marchal a souligné la portée symbolique de cette édition: *«Nous célébrons les 75 ans de la Déclaration Schuman, un moment fondateur dans l'historicité de l'intégration européenne, et les 25 ans des sommets entre l'UE et l'Afrique. C'est l'occasion de réaffirmer notre attachement à des partenariats durables, fondés sur les valeurs communes de solidarité, de respect et de dialogue.»*, a-t-elle indiqué.

La Déclaration Schuman, prononcée le 9 mai 1950, marque le point de départ du processus d'intégration européenne. Son évocation dans le contexte africain vise à rappeler que la paix et la coopération internationale sont des piliers universels.

Durant cette semaine, la culture congolaise a été particulièrement valorisée, notamment à travers le septième art. Plusieurs ateliers de formation aux métiers du cinéma ont été organisés à l'intention des jeunes. Ces sessions ont permis aux participants d'explorer différents aspects de la production cinématographique, allant de l'écriture de scénario à la réalisation et au montage.

Ces jeunes ont reçu, lors de la cérémonie de clôture, des certificats de participation qui témoignent de leur engagement et des compétences acquises. Une manière concrète pour l'Union européenne de soutenir l'émergence d'une nouvelle génération de créateurs culturels congolais.

Dans cette même dynamique, des trophées ont été décernés à plusieurs acteurs locaux pour leur contribution significative au rayonnement du cinéma congolais. Ce geste a été salué par Emeraude Kouka, conseiller de la ministre de l'Industrie culturelle, qui a souligné l'importance de tels partenariats pour l'essor des industries créatives au Congo.

L'un des moments les plus emblématiques de cette édition a été sans conteste le défilé *«Diatance»* organisé à l'esplanade du cinéma Canal Olympia à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville des sapeurs de l'arrondissement mythique de Bacongo, berceau historique de la Société des ambianceurs et des personnes élégantes (SAPE). Avec une fierté élégante et théâtrale, les sapeurs, en compagnie des cadres et agents de la délégation de l'UE ont défilé dans une mise en scène raffinée, rendant hommage à l'art vestimentaire congolais reconnu à l'international.

Cet événement haut en couleurs a été suivi de la projection d'un film congolais en lien avec la sape, soulignant l'importance de cette esthétique dans l'imaginaire collectif congolais. Ce moment de communion culturelle a réuni les représentants de la délégation européenne, des artistes locaux, des responsables ministériels, ainsi que des habitants curieux et enthousiastes.

Outre les manifestations festives, cette célébration a mis en lumière l'engagement de l'Union européenne dans le développement culturel et éducatif du Congo. Le choix de la jeunesse comme public cible des formations témoigne d'une volonté de transfert de compétences et d'un appui durable aux industries culturelles.

L'édition 2025 du mois de l'Europe à Brazzaville s'achève donc sur une note d'enthousiasme et d'ouverture. Elle rappelle combien la culture peut être un pont entre les peuples, un levier de développement, mais aussi un outil de diplomatie. L'Union européenne et la République du Congo, à travers cette célébration, ont démontré que la coopération ne se limite pas aux discours, mais s'incarne aussi dans des initiatives concrètes au bénéfice des populations.

Gaule D'AMBERT

DINER DE TRAVAIL «BRAZZAVILLE, LA GRANDE CAPITALE OUBLIEE», A PARIS

La Maison de la mémoire africaine a réussi son pari

Paris, la capitale française, a abrité le 7 juin 2025 un dîner de travail sur le thème: *«Brazzaville, la grande capitale oubliée».* Une initiative de la Maison de la mémoire africaine (institution culturelle et scientifique présidée par l'écrivain-chercheur et opérateur culturel congolais Marcellin Mounzéo-Ngoyo), organisée en partenariat avec le Corps consulaire de Normandie. Objectif visé: repositionner Brazzaville comme carrefour d'histoire et d'opportunités.

Cette rencontre inédite s'est déroulée dans une ambiance très conviviale. Plusieurs personnalités du monde diplomatique, artistique, économique et associatif y ont pris part. Notamment MM. Jean-Philippe Carpentier, président du Corps consulaire de Normandie, Emmanuel Brouiller, consul honoraire du Congo à Rouen, et Armand Rémy Balloud-Tabawe, premier conseiller de l'ambassade du Congo en France.

Ouvrant les échanges, Marcellin Mounzéo-Ngoyo a rappelé l'urgence de replacer Brazzaville dans les récits et dynamiques qui façonnent l'Afrique contemporaine. «La mémoire n'est pas un refuge du passé, mais un levier pour bâtir l'avenir», a-t-il affirmé. Avant d'insister sur la nécessité d'initiatives partenariales concrètes, associant la société civile, les diasporas, les institutions congolaises et européennes, afin de redonner souffle, ambition et rayonnement à la capitale historique du Congo. *«Ce soir, nous avons une mission: mettre en lumière notre patrimoine naturel et culturel, faire connaître au monde la richesse qui est la nôtre. Brazzaville, ce n'est pas seulement une ville, c'est un symbole, une capitale dont le potentiel est encore trop souvent méconnu. Brazzaville mérite le respect.*

Ce soir, nous avons également l'obligation de regarder vers l'avenir. Brazzaville est une terre d'opportunités et d'investissements. Elle incarne les ambitions de notre peuple, la volonté de

Marcellin Mounzéo-Ngoyo

construire un futur où les générations à venir trouveront prospérité, créativité, et harmonie…

Ce soir est plus qu'une célébration. C'est un appel. Un appel à construire, à investir, et à croire en l'immense potentiel de Brazzaville et du Congo (…)

Ce soir, nous sommes ici non seulement pour célébrer, mais pour redonner à Brazzaville la place qu'elle mérite dans nos cœurs et dans le monde…

Cette capitale est une terre d'opportunités, où chaque idée peut se transformer en réalité, et une terre d'investissements, prête à accueillir ceux qui souhaitent écrire avec nous les pages de notre avenir.

De Brazzaville à Paris, que cette soirée marque le début d'une nouvelle ère. Une ère où Brazzaville n'est pas seulement notre capitale, mais notre fierté commune, notre voix dans le monde, notre lumière qui ne s'éteindra jamais», a-t-il affirmé.

M. Armand Rémy Balloud-Tabawe a salué la pertinence du thème et l'implication des diasporas dans ce travail de mémoire active. Il a insisté sur l'importance de construire des ponts culturels et économiques durables entre le Congo et ses partenaires internationaux.

Pour sa part, Jean-Philippe Carpentier a appelé à repenser la coopération France–Congo autour de la ville de Brazzaville comme un laboratoire de la mémoire et de l'innovation. Il a notamment souligné le rôle historique de Brazzaville, comme Capitale de la France libre et promis d'exploiter la thématique pour rendre à Brazzaville la reconnaissance qu'elle mérite.

Les échanges économiques ont été passionnants. Ils ont mis en exergue le dynamisme des entrepreneurs congolais.

Emmanuel Brouiller a salué cette *«belle initiative à forte portée symbolique, mais aussi pratique»*. Il a notamment évoqué des pistes de projets concrets entre les villes normandes et la capitale congolaise.

Des entrepreneurs spécialisés dans l'énergie, la diplomatie économique et les investissements ont également apporté leur éclairage, pointant les défis à relever, mais aussi les opportunités inexploitées.

Entrepreneurs congolais, spécialistes en investissement et en énergie, Brian Huffret Bazebifoua et Patrick Banakissa ont également apporté leur contribution.

Le dîner gastronomique, mêlant raffinement français et spécialités congolaises, a offert un moment de convivialité et de partage. Entre deux plats, une discussion collective s'est engagée: contributions, critiques, propositions se sont exprimées librement, preuve que l'enjeu dépasse le simple symbole.

Les échanges ont mis en lumière les attentes très fortes autour d'une véritable politique de coopération, et ont rappelé qu'une impulsion nouvelle doit venir de ces rencontres transversales, entre acteurs de terrain, institutions et diasporas.

La cérémonie était agrémentée par le baryton du Vatican Raoul Gamez, le chanteur et danseur franco-congolais Jhey Marini, l'artiste rasta espagnol, d'origine congolaise, Mad Pluma, et l'animateur Kila Mbongo, ancien sociétaire du groupe Extra-Musica.

Véran Carrhol YANGA

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
CABINET
DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
«AMI n° 001/MPTEN/CAB/DEP/2025
(SERVICES DE CONSULTANTS - FIRME)

1.- **Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique** a obtenu dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2025 des fonds, afin de financer son investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le contrat portant sur **la gestion, la commercialisation et la maintenance du Data Center national (principal et secondaire).**

2.- Les services au titre de ce contrat portent sur l'exploitation commerciale et technique du data center national. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) fournir des services aux usagers en priorité aux institutions publiques et ensuite aux personne morale de droit congolais, aux entreprises qui ne sont pas légalement enregistrées dans la République du Congo et à toutes les personnes physiques souhaitant d'utiliser et contracter les services du Data Center gérés par le délégataire (ii) définir et faire évoluer, en accord avec le délégant, un catalogue de services avec la vocation de compléter les installations jusqu'au potentiel adéquat de l'infrastructure en fonction de la demande et une grille tarifaire adaptés aux caractéristiques du marché national du stockage, de la sécurisation, de l'accès, de la maintenance, du traitement et de la sécurité des données, et qui permette aux utilisateurs (institutions publiques, entreprises, professionnels) de Data Center d'obtenir ces services tout en les rendant compatibles avec les tarifs en vigueur sur ce marché.

3.- La Direction des Etudes et de la Planification, du Ministère des Postes des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution» (OE), invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4.- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes «conformément au «Code des marchés publics de la république du Congo.

5.- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 08h00-15h00, (heure locale, TU+1) du lundi au vendredi. **Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique/ Direction des Etudes et de la Planification, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, à côté de la CFAO - Tel: +242 06 653 78 57 - Mail: makayaserge09@yahoo.fr.**

6.- Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ou transmis par mail au plus tard le **18 juillet 2025 à 15h00 (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention.**

«AMI n° 001/MPTEN/CAB/DEP/2025 pour la gestion, la commercialisation et la maintenance du Data center national (principal et secondaire).»

A l'attention de Monsieur le Monsieur le Directeur Des Etudes et de la Planification par intérim

Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, à côté de la CFAO - Tel: +242 06 653 78 57
Mail: makayaserge09@yahoo.fr.

Le Directeur des Etudes et de la Planification par intérim

Serge MAKAYA

FOOTBALL

L'hibernation, un danger pour la survie des clubs ?

Le football est au point mort au Congo. Au grand plaisir, semble-t-il, de ses adversaires. Du côté de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), c'est le silence. On attend. Quoi ? La réouverture des stades.

La suspension du Congo par la FIFA a été levée. Après la réinstallation du Comité exécutif (Comex), la vie sportive a repris tant bien que mal son cours. Mais la relance des compétitions pour sauver la saison sportive 2024-2025, promesse du président de de la FECOFOOT Jean-Guy Blaise Mayolas, au cours d'une concertation avec les clubs, se fait attendre. La concrétisation de cette promesse serait tributaire de la volonté des décideurs de mettre les stades, propriété de l'Etat, à disposition de l'instance dirigeante du football. La mise en œuvre logistique et technique de la Coupe du Congo, par exemple, en dépend. Le temps passe. L'attente devient longue. Il est difficile de dire de quoi retourne réellement la situation.

Dans le contexte actuel, la situation des joueurs paraît complexe. Dans la mesure où ils sont tributaires des compétitions. Ils ont fait du football leur métier et ne sont pris en

charge financièrement que lors de la période des compétitions. Sevrés de ce lait, les joueurs qui n'ont d'autre occupation que le football, se considèrent comme orphelins. L'inactivité créant l'oisiveté, des joueurs ne résistent pas aux sirènes de dirigeants opulents, du moins présentés comme tels. Ils vont vers des cieux à rosée plus abondante et régulière. Ainsi peut s'expliquer l'hémorragie dont sont victimes certains clubs. Le mouvement, constaté avant même la fin de la crise à la FECOFOOT, paraît si important que non seulement des joueurs ont choisi des pays proches (Gabon, RDC, Cameroun, Angola), mais aussi des pays de l'Afrique de l'Est (Tanzanie, Rwanda, Mozambique), du Maghreb (Algérie, Tunisie, Egypte), l'Afrique du Sud ainsi qu'en Asie. Il est difficile de chiffrer l'ampleur du mouvement, mais on le saura avec précision quand les différents staffs techniques feront le rappel de leurs troupes.

Las d'attendre un signal annonçant le début des compétitions, les clubs devront secouer leur léthargie pour la survie. Et pour se refaire une santé, rien ne remplacera la tenue des assemblées générales statutaires. Une circulaire de la FECOFOOT les y invite. Pour cela, ils ne devraient pas attendre la réouverture des stades.

Franck SOUAPIBOU

PORTRAIT

Victor Makabus, un géant de la photo de sport

Makabus: porté disparu? Gravement malade? En état de détresse ? Pendant environ deux années, le milieu du sport a été incapable de déterminer si cet esthète de la photo de sport était décédé ou toujours en vie. Puis, le 9 avril dernier, il a fait irruption dans la salle de rédaction de *''La Semaine Africaine''.*

Nous étions heureux de retrouver ce vieux compagnon de notre journal. Agé de 73 ans aujourd'hui, ancêtre des photographes de sport encore en activité, Victor Makabus (Victor Miakaba, à l'état-civil) a arpenté inlassablement les stades avec une passion et un professionnalisme intact. Souvent en costume-cravate, sac en bandoulière, appareil photo autour du cou. Il ne s'est brusquement éloigné des terrains que parce que des problèmes de santé l'en empêchaient.

Victor Makabus a marqué l'histoire. Un jour de réception des Diables-Rouges au palais du peuple, le Président de la République Denis Sassou-Nguesso, surpris de le revoir au milieu des jeunes, avait marqué de l'estime pour lui. *«Makabus ! As-tu*

Victor Makabus

encore l'œil ?». Un compliment sincère.

Makabus a été à l'école de Dekoum, son mentor, à Moungali (Brazzaville). Mais il a commencé à suivre les footballeurs sur les conseils d'un autre photographe célèbre à l'époque, Alphonse Kina. *«Ma première photo de sport»*, nous a-t-il rappelé, *«je l'ai réalisée au stade Eboué, et publié dans La Semaine Africaine».* C'est à la suite de cette photo qu'il deviendra le photographe attitré du journal. Jusqu'au moment où le rédacteur des pages sportives de l'époque (feu Fulbert Kimina-Makumbu), *«doté d'un appareil de photographie, s'est lancé lui-même dans la photo»,* s'est-il souvenu.

Makabus a contribué à l'immortalisation des vedettes et a écrit, en quelque sorte, des pans inoubliables de l'histoire du football congolais. Les plus belles photos de ''Jadot'', ''Mulélé'', Mbono ''Sorcier'', Mbemba ''Tostao'', Moukila ''Sayal'', etc., et celle de feu le Président Marien Ngouabi, son pied sur un ballon au Stade d'Ornano, il les avait reproduites à des dizaines d'exemplaires. *«Les férus de football se les arrachaient comme des petits pains»,* affirme-t-il.

Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'artiste n'a jamais reçu une distinction honorifique de la part des gouvernants congolais. Et chose étonnante, lui-même ne s'en offusque pas.

Devenu sur le tard agent de la Caisse de retraite des fonctionnaires, son dossier de mise en retraite traîne. Cela entraîne des retards dans le versement de sa pension. Sa maladie peut expliquer sa lenteur dans la constitution de ce dossier. Néanmoins, il espère que son administration fera diligence. Alors, courage, Makabus !

G.-S.M.

BAMBIN' ROC
Succursale de la société BAMBINI SPA,
Ayant son siège social : Viale IV Novembre, 79 48122 Marina Di Ravenna (RA), Italie
Adresse de la succursale : SIC Fidafrica, Allée de Makimba, Immeuble ARPCE,
3ème étage, Centre-ville, B.P : 1306
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Administrateur Unique en date **du 3 avril 2025,** à Marina Di Ravenna, Italie, reçu au rang des minutes de **Maître Noël MOUNTOU**, Notaire à Pointe-Noire, le 8 mai 2025, sous le répertoire **n°191/MN1025**, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 12 mai 2025, sous le **n° 3560, folio 088/46,** l'Administrateur Unique a notamment décidé de transférer le domicile de la succursale du 88 avenue de Général De Gaulle, B.P. : 1306, Centre-ville, Pointe-Noire, SIC cabinet PricewaterhouseCoopers Tax & Legal à «l'Allée de Makimba, Immeuble ARCPCE, 3ème étage, Centre-ville, B.P. : 1306, Pointe-Noire, République du Congo, SIC cabinet Fidafrica».

Le dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro **CG-PNR-01 -2025-D-00511,** au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la modification de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 20 mai 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-05941.**

Pour avis,
La Représentante de la succursale BAMBINI ROC

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble « MA RECONNAISSANCE »
B P : 14745 - Tél : (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail : officenotarialpongui@gmail.com

LA CONGOLAISE DES EAUX
en abrégé « LCDE »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
capital social de 100 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Avenue Sergent Malamine, Centre-ville
RCCM : CG-BZV-01-2018-B14-00005

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du sept avril deux mille vingt-cinq de la société **« LA CONGOLAISE DES EAUX »** en abrégé « LCDE » SA ci-dessus plus amplement désignée reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 1er étage Immeuble **« MA RECONNAISSANCE »,** le deux juin deux mille vingt-cinq et enregistré le onze juin de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 103/1 numéro 0913, les Administrateurs ont examiné et adopté les résolutions suivantes :

1- Examen et Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 Octobre 2024 ;
2- Examen et validation de l'impact financier des nouvelles organisations de la Direction Commerciale et de la Clientèle (DCC), du Département Audit et Contrôle Interne (DACI) et du Département Informatique (DI) ;
3- Examen et adoption du projet du programme d'activités exercice 2025 ;
4- Examen et Adoption du Budget Exercice 2025 ;
5- Pouvoirs en vue des formalités.

Dépôt légal : un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du sept avril deux mille vingt-cinq a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le douze juin deux mille vingt-cinq, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00677**, le douze juin deux mille vingt-cinq.

Pour avis et mention
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

Eni Congo inaugure la base Yasika, nouvelle plateforme logistique stratégique au service du développement énergétique du Congo

Pointe-Noire (République du Congo), 12 juin 2025 – Eni Congo a procédé, ce jour, à l'inauguration officielle de sa nouvelle plateforme logistique Yasika, implantée au cœur de la base de Saipem, en présence du Ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua, et du Directeur Général d'Eni Congo, Andrea Barberi.

Yasika, qui signifie «nouveau départ» en lingala, incarne l'ambition d'Eni de bâtir un avenir énergétique moderne, durable et ancré dans l'excellence opérationnelle.

Véritable centre névralgique de toutes les opérations offshores, la base assure le transit optimal des équipements, des matériaux et des équipes vers les installations pétrolières, tout en garantissant les plus hauts standards en matière de sécurité, d'environnement et de qualité.

Un levier pour la performance énergétique nationale

La plateforme logistique Yasika occupe une position stratégique au sein du projet Congo GNL, contribuant à la valorisation du potentiel gazier du permis Marine XII. Elle soutient les opérations des deux unités flottantes de liquéfaction: Tango FLNG (0,6 MTPA), mise en service en décembre 2023, et Nguya FLNG (2,4 MTPA), dont le démarrage est prévu d'ici fin 2025.

Elle joue un rôle clé dans la construction de nouvelles plateformes, l'interconnexion des infrastructures existantes, ainsi que la modernisation d'installations stratégiques, telles que l'usine de Litchendjili.

Une infrastructure à la pointe de l'efficacité logistique

Pensée pour optimiser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement logistique, Yasika repose sur des infrastructures modernes et dimensionnées pour répondre aux besoins croissants de l'industrie gazière congolaise. Parmi les caractéristiques techniques majeures de la base figurent:

* Une superficie totale de près de 190 000 m²;
* Un quai de 285 mètres linéaires ;
* 1 000 m² de bureaux ;
* 16 000 m² de zones couvertes et d'ateliers techniques ;
* Un embarcadère dédié pour les rotations maritimes ;
* Une unité de traitement pour boues et ciments pour les activités de forage - couvrant 1 100 m²;

Un engagement fort en faveur du contenu local

Parmi les projets emblématiques de Yasika figure la fabrication locale des structures Midwater Arch (MWA1 et MWA2), éléments essentiels au transport des hydrocarbures prévu dans le développement du projet GNL. Ce chantier, réalisé intégralement en République du Congo, poursuit un double objectif:

• Valoriser les compétences de la main-d'œuvre congolaise ;

• Renforcer le tissu industriel national en intégrant les fournisseurs locaux dans des projets de dimension internationale.

Le ministre Bruno Jean-Richard Itoua pendant son allocution

La photo de famille autour du ministre des Hydrocarbures et du Directeur Général d'Eni Congo.

Eni Congo réaffirme ainsi son engagement pour un développement inclusif, fondé sur le transfert de savoir-faire et la création d'emplois qualifiés.

Contacts de l'entreprise:
Communication Externe de Eni Congo
Tel: +242 05-800-61-10/+242 5273558/+242 05 6287204
Press Office: Tél.: +39 0252031875 – +39 0659822030
Freephone number for shareholders (from Italy): 800 940 924
Freephone number for shareholders (from abroad): + 800 1122 3456
Switchboard: +39 0659 821
ufficio.stampa@eni.com
segreteriasocietaria.azionisti@eni.com
investor.relations@eni.com
Website: www.eni.com